

## Libre circulation des coiffeurs

L'actualité européenne n'est pas toujours sensationnelle, mais l'intégration européenne se poursuit en douce et souvent sans être perçue.

Ainsi, au début des vacances, le 19 juillet 1982, le Conseil de ministres a approuvé une directive sur le droit d'établissement et de libre prestation de service des coiffeurs. Cette directive vise à permettre aux patrons coiffeurs et aux gérants techniques de salons de coiffure pour hommes et/ou pour dames d'exercer leur activité dans toute la Communauté européenne.

En effet, l'exercice de ces activités fait l'objet de réglementations spécifiques dans cinq des Etats membres

(Allemagne - Belgique - France - Luxembourg et Pays-Bas) qui entravent la libre circulation de la profession entre ces Etats membres ou entre eux et les cinq autres qui n'ont pas réglementé ce type d'activités.

La directive prévoit que l'exercice de la profession dans le pays d'origine pendant un certain nombre d'années équivaut aux conditions de qualification commerciales et/ou professionnelles qui doivent être remplies dans le pays d'accueil. Les Etats membres doivent mettre en œuvre les mesures nécessaires pour se conformer à cette directive dans un délai de 18 mois à dater de la notification de cette dernière. D'autre part, la Cour de Justice des Communautés a, dans un arrêt récent, souligné la possibilité d'accès à certains emplois dans l'administration belge à des non-belges.

Il s'agit là aussi d'un signe discret marquant une évolution, qui ne fera que favoriser la libre circulation au sein de la Communauté européenne.

## Parlement européen : 30 ans

Le 12 septembre, le Parlement européen a fêté son trentième anniversaire. En effet, il y avait exactement 30 ans que naissait l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Lors de son discours, M. Alain Poher, ancien Président, rappela le choc provoqué par l'existence d'une organisation internationale doublée d'une assemblée parlementaire.

Déjà ce Parlement songeait à une Constitution européenne.

M. Piet Dankert, Président du Parlement européen, a profité de l'occasion pour faire part de ses préoccupations quant au développement du nationalisme au sein de la Communauté.

Selon lui, le plus grand problème du Parlement européen n'est pas le manque de pouvoir mais le manque d'esprit européen. Le Président de la Commission, M. Gaston Thorn a souligné l'existence d'une étroite collaboration entre la Commission et le Parlement, collaboration qui offre de nouveaux espoirs à l'intégration européenne.

Le plus grand défi du Parlement pense M. Uffe Elemann-Jenssen, le Président en exercice du Conseil de Ministres, est de préserver la confiance des peuples dans la capacité de la démocratie à résoudre la crise économique et sociale.

En ce qui concerne la proposition Vredeling aucune décision définitive n'a été adoptée.

La directive Vredeling, du nom du membre néerlandais de la Commission, concerne l'information et la consultation des travailleurs des entreprises à structure complexe en particulier transnationales.

Le Parlement a reporté son vote à la session d'octobre. Lors du débat, il a été question de la mise en pratique de la directive : les critères de grandeur pour les entreprises concernées, la fréquence de la communication des informations, et de l'importance de celles-ci, le choix des représentants des travailleurs et l'organisation de la consultation du siège central des multinationales.

Le nombre d'amendements au projet — surtout de la part des députés du P.P.E. — étant extrêmement nombreux, le Parlement vota le report du scrutin.

Le débat a été clôturé par le plaidoyer du Commissaire européen Ivor Richard qui attira l'attention des parlementaires sur l'aspect juridi-



que de la question et sur la proposition elle-même dans le cadre de la reprise économique.

Vu l'importance capitale de la proposition Vredeling, nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Le Parlement prévoit d'introduire un recours en carence devant la Cour de Justice contre le Conseil de Ministres dans le domaine de la politique des transports. Le rapport Seefeld, du nom du président de la commission, a été unanimement voté par les membres de cette commission parlementaire.

M. Seefeld accuse le Conseil de ne pas avoir statué sur 24 propositions essentielles en matière de politique des transports et de ne pas avoir respecté les articles du traité concernant

l'instauration de cette politique.

La commission est cependant prête à accorder encore deux mois de délai aux ministres, sinon elle portera l'affaire devant la Cour de Justice.

Pour M. Seefeld, il s'agit de la dernière arme que possède le Parlement pour contraindre le Conseil.

## Dans ce numéro

- 2 Zones de développement
- 4 Enfants migrants
- 6 Gaston Thorn
- 7 Réserve aux Belges
- 8 Politique méditerranéenne
- 10 Accord sur l'acier
- 11 La vie de la communauté
- 19 Contrats de recherche et d'étude
- 20 Agenda

# Zones de développement en Belgique

La loi belge d'expansion économique du 30 décembre 1970 fixait les zones de développement pouvant bénéficier d'une aide à l'expansion régionale, mais la liste de ces zones devait être soumise pour approbation à la Commission.

Le 26 avril 1972, la Commission invitait la Belgique à rectifier son projet et à exclure du bénéfice des aides certaines zones.

Huit ans plus tard, le 14 novembre 1980, la Belgique communiquait à la Commission la liste des zones pouvant selon elle bénéficier des aides régionales. Le 5 décembre 1980, la Commission demandait des explications au gouvernement belge parce que certaines zones retenues englobaient 55 % de la population belge. De plus, la Belgique n'avait pas différencié les zones de développement. La Commission a également relevé que les critères utilisés par les autorités belges pour la sélection des zones d'aides étaient fondamentalement différents pour la Flandre et la Wallonie.

Le 19 novembre 1981, la Commission a transmis une liste de zones pouvant, selon elle et moyennant certaines différences, bénéficier des aides régionales au titre de la loi d'expansion économique de 1970.

## Les négociations

Par lettres des 1er et 22 février 1982, la Belgique a émis ses observations à propos du plan de la Commission. Ces observations critiques différaient suivant qu'elles émanaient des autorités régionales flamandes ou wallonnes.

## Les bases de la décision

Différentes considérations motivent la décision de la Commission, mais surtout les aides projetées par le gouvernement belge étaient de nature à affecter les échanges entre Etats membres et à fausser la concurrence au sens de l'Art. 92 § 1 du traité CEE.

Pour prendre sa décision, la Commission a comparé le produit intérieur brut et la situation de l'emploi dans les régions belges concer-

nées, aux moyennes communautaires correspondantes. La Commission a également retenu un certain nombre d'indicateurs caractérisant le développement économique et la situation de l'emploi : à savoir, essentiellement les revenus imposables, le chômage, l'évolution de l'emploi, la structure des activités économiques, les soldes migratoires et les facteurs démographiques.

## Le texte complet de la décision est le suivant :

1. Le Royaume de Belgique ne peut octroyer des aides sur base du projet de délimitation des zones de développement notifié à la Commission par lettre du 14 novembre 1980 que dans les arrondissements ou parties d'arrondissements et dans les conditions qui suivent :

a. Jusqu'à une limite de 20 % en équivalent-subvention net de l'investissement, ou 3.500 Ecus par emploi créé jusqu'à une limite de 25 % en équivalent-subvention de l'investissement :

province de Hainaut : arrondissement de Charleroi, arrondissement de Mons ; sud de l'arrondissement de Soignies constitué par les communes de La Louvière et Le Rœulx ; nord de l'arrondissement de Thuin constitué par les communes de Anderlues, Binche et Morlanwelz ;

province de Liège : arrondissement de Liège ;

province de Limbourg : arrondissement de Hasselt ; arrondissement de Maaseik ; arrondissement de Tongres ;

province de Luxembourg : sud de l'arrondissement d'Arlon constitué par les communes d'Aubange et Messancy ; sud de l'arrondissement de Virton constitué par les communes de Musson, Saint-Léger et Virton ;

Le classement du sud des arrondissements d'Arlon et Virton dans la province de Luxembourg dans cette catégorie de régions où l'intensité maximale peut atteindre 20 % en équivalent-subvention net de l'investis-

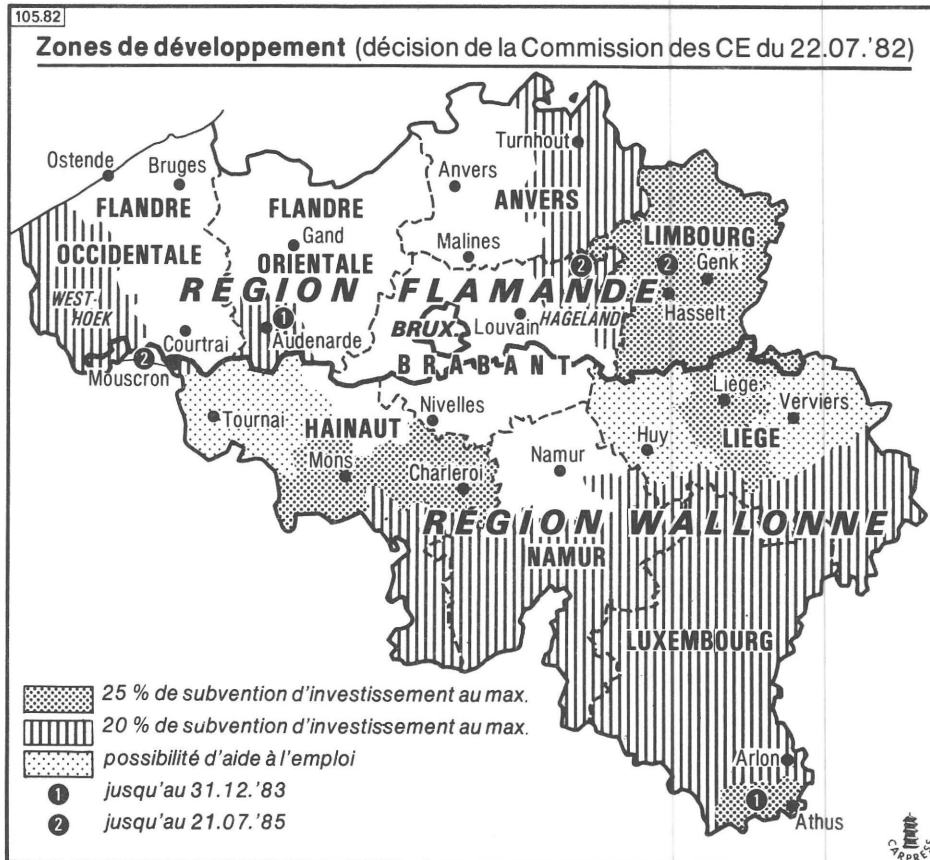
sement prend fin au 31 décembre 1983.

Le classement dans cette même catégorie des arrondissements de Hasselt, Maaseik et Tongres dans la province de Limbourg est limité à une période de trois ans à compter de la présente décision, étant entendu qu'avant l'expiration de ce délai, la Commission procédera à une nouvelle analyse de leur situation socio-économique.

b. Jusqu'à une limite de 15 % en équivalent-subvention net de l'investissement, ou 2.500 Ecus par emploi créé jusqu'à une limite de 20 % en équivalent-subvention net de l'investissement :

province d'Anvers : arrondissement de Turnhout ;

province de Brabant „Noord-Hageland” constituée par les communes d'Aarschot, Begijnendijk, Bekkevoort, Diest, Geetbets, Holsbeek, Kortenaeken, Léau, Linter, Montaigu-Zichem et Tielt-Winge dans l'arrondissement de Louvain ;



province de Flandre Occidentale : arrondissement de Dixmude ; arrondissement de Furnes ; arrondissement de Ypres ;

province de Flandre orientale : arrondissement d'Audenarde ;

province de Hainaut : arrondissement de Mouscron ; arrondissement de Thuin à l'exception de sa partie nord telle que définie sous a) ci-dessus ;

province de Liège : sud de l'arrondissement de Huy, constitué par les communes de Clavier, Ferrières, Hamoir et Ouffet ; sud de l'arrondissement de Verviers, constitué par les communes de Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Lierneux, Malmédy, Saint-Vith, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts et Waimès ;

province de Luxembourg : arrondissement d'Arlon, à l'exception de sa partie sud telle que définie sous a) ci-dessus ; arrondissement de Bastogne ; arrondissement de Marche-en-Famenne ; arrondissement de Neufchâteau ; arrondissement de Virton, à l'exception de sa partie sud telle que définie sous a) ci-dessus ;

province de Namur : arrondissement de Dinant ; sud de l'arrondissement de Namur constitué par les communes de Gesves, Mettet et Ohey ; arrondissement de Philippeville ;

L'octroi des aides dans l'arrondissement d'Audenarde dans la province de Flandre Orientale prend fin au 31 décembre 1983.

L'octroi des aides dans l'arrondissement de Mouscron dans la province de Hainaut et dans le Noord Hageland dans l'arrondissement de Louvain est limité à une période de trois ans à compter de la présente décision, étant entendu qu'avant l'expiration de ce délai, la Commission procédera à une nouvelle analyse de leur situation socio-économique.

2.

Dans les arrondissements d'Ath, Tournai et Waremme ainsi que dans les parties nord des arrondissements de Huy et de Verviers ne bénéficiant pas du statut de zones de développement, le Royaume de Belgique pourrait cependant accorder, par dérogation à la présente décision, des aides à finalité régionale après notification préalable à la Commission conformément à l'article 93, paragraphe 3, du traité CEE et décision de celle-ci constatant que ces aides ont comme effet de remédier directement à la situation de l'emploi résultant des difficultés créées par la crise des industries de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dans les bassins houillers et sidérurgiques limitrophes aux arrondissements ou parties d'arrondissements précités.

3.

Le Royaume de Belgique communique à la Commission, avant la fin du premier semestre de chaque année, un rapport indiquant le montant des aides régionales octroyées, celui des investissements aidés ainsi que le nombre de cas concernés, ces données étant ventilées régionalement selon les régions de niveau III de la Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques de l'Office Statistique des Communautés Européennes et sectoriellement selon les branches à deux chiffres de la Nomenclature générale des Activités Economiques dans les Communautés Européennes de l'Office Statistique des Communautés Européennes.

En outre, le Royaume de Belgique communique à la Commission, à la demande de celle-ci, les données nécessaires pour lui permettre de procéder à l'examen d'un certain nombre de cas individuels.

4.

L'octroi des aides au titre de la présente décision ne préjuge pas le respect des règles spécifiques, existan-

tes ou futures, applicables aux aides accordées dans certains secteurs.

5.

Le Royaume de Belgique informe la Commission, dans un délai de trois mois à compter de la présente décision, des dispositions qu'il a prises pour s'y conformer.

6.

La présente décision remplace les articles 1 et 2 de la décision numéro 72/173/CEE du 26 avril 1972 concernant les aides accordées au titre de la loi belge du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique.

7.

Le Royaume de Belgique est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles le 22 juillet 1982.

Par la Commission  
F.H.J.J. Andriessen  
Membre de la Commission

## Action Sociale

„L'Institut Européen Inter-universitaire de l'Action Sociale, organise un colloque Nord-Sud sur le thème : „Troisième Age et Temps Libre : une approche nouvelle de l'éducation permanente des adultes". Ce colloque se tiendra les 22 et 23 octobre 1982 en l'Hôtel de Ville de Tournai (Belgique).

## A l'étranger

„L'Union francophone des Belges à l'étranger" et l'association „Vlamingen in de Wereld" viennent d'adhérer à la Confédération des associations de résidents à l'étranger de la Communauté européenne. Adresse de la confédération : rue du Conseil, 15 - 1050 Bruxelles, tél. : 02/512.12.97 (de 10 à 13 h.)

## Le confessionnal

Le Conseil de Ministres de la Communauté invoque parfois la „procédure du confessionnal". M. Van Miert a demandé à la Commission de décrire le rôle qui lui est réservé lorsque, pour une délibération, le Conseil l'invoque.

M. Thorn, Président de la Commission a expliqué que la procédure officielle dite „du confessionnal" tend à obtenir des représentants de chaque Etat membre dans le Conseil, des informations directes et informelles sur les éléments essentiels de leur position face à une proposition de la Commission.

Ces informations éclairent la Commission lorsqu'elle juge utile de présenter une proposition modifiée pour permettre la décision du Conseil.

Dans le cas où l'initiative du compromis revient à la présidence, la Commission s'emploie à obtenir que les éléments principaux de sa proposition initiale soient respectés.

Cette procédure ne compromet en rien le droit d'initiative de la Commission, prévue par l'art. 149 § 1 & 2, du Traité CEE.

(Question de M. Van Miert).

## Droit européen

L'association internationale des jeunes avocats organise à Bruxelles du 22 au 26 novembre 1982 des cours de droit européen.

Pour tous renseignements : Me Marie-Anne Bastin 59 av. Louis Lepoutre bte 20 B-1060 Bruxelles.

# Expérience pilote: l'enseignement de la langue maternelle

Depuis plusieurs années, les chercheurs et pédagogues ont mis en évidence l'importance primordiale pour les enfants des travailleurs migrants de conserver ou d'acquérir la pratique de leur langue maternelle.

Une expérience pilote, soutenue par la Communauté européenne, se déroule actuellement dans quatre écoles primaires de la province du Limbourg belge.

La Communauté européenne intervient dans ce domaine afin de promouvoir l'aide sociale aux travailleurs se déplaçant dans la communauté.

## Les immigrés au Limbourg

Le nombre d'immigrés n'a cessé de croître en Belgique depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le pourcentage d'étrangers par rapport à la population belge totale a également continué à augmenter.

Dans la province du Limbourg on a fait appel à des travailleurs étrangers, essentiellement pour travailler dans les mines de charbon et, par la suite, pour effectuer d'autres travaux lourds ou insalubres pour lesquels on ne trouvait plus assez de travailleurs limbourgeois.

En 1961, les étrangers représentaient dans la province 6,5 % de la population totale en 1970 : 8,6 % et en 1980 : 11 %.

Les communes de Genk et de Maasmechelen où se déroule l'expérience pilote, sont les communes où les étrangers sont les plus nombreux, tant en chiffre absolu qu'en pourcentage de la population totale.

A Genk on compte 20.810 étrangers, soit 33,9 % de la population totale et à Maasmechelen il y a 9.836 étrangers, soit 29,1 % de la population totale.

Ce sont les Italiens les plus nombreux (14.395), puis les Turcs (6.478), viennent ensuite les Marocains (2.521), les Grecs (1.872), les Espagnols (1.078). Les autres nationalités sont représentées par 4.302 personnes.

Si l'on groupe les enfants étrangers en fonction de leur pays d'origine, et cela



Une leçon sur „les fruits” pour les enfants grecs à l'école primaire de Winterslag.

au niveau de l'enseignement primaire dans les mêmes communes, l'on trouve le même classement: Italiens (1.889), Turcs (1.125), Marocains (570), Grecs (297), Espagnols (152), autres nationalités (483).

La province du Limbourg occupe une position particulière dans la région néerlandophone du pays, en ce qui concerne les mouvements migratoires, pour deux raisons au moins :

- l'immigration est née de l'exploitation des charbonnages campinois. Cette première immigration date de la fin de la guerre et a été renforcée à partir de 1963.

- Dès 1964, le gouvernement provincial a instauré une structure d'accueil pour les travailleurs migrants et leur famille travaillant et résidant dans la province: le service provincial d'immigration et d'accueil.

Cette structure répondait d'ailleurs à une recommandation de la Communauté européenne.

## Cours hors scolarité

La scolarité obligatoire s'applique à tous les enfants en âge scolaire. Dans des accords culturels, il était convenu qu'en matière d'en-

seignement, le pays d'accueil devrait offrir des locaux pour permettre aux enfants des travailleurs migrants de bénéficier, en dehors des heures de classe, d'un enseignement de leur langue maternelle et de leur culture. Cette situation imposait une lourde charge aux enfants.

Le service provincial d'immigration et d'accueil a vu le nombre d'enfants des travailleurs migrants dans les écoles limbourgeoises s'accroître, le développement des cours de langue maternelle organisés après les heures de classes, mais aussi les mauvais résultats scolaires. Il a décidé de rechercher un modèle d'intégration qui tiendrait compte de l'importance de la langue maternelle au sein des familles et par rapport à la société d'origine.

## Expérience pilote

La Commission des Communautés européennes et le Ministre de l'Education nationale ont proposé de réaliser l'expérience pilote CE en Belgique, dans la province du Limbourg, en raison de sa structure d'accueil, de la présence d'une grande diversité de nationalités et du double phénomène de l'im-

migration ancienne et nouvelle.

L'orientation générale du projet est la suivante :

- enseignement dispensé dans la langue officielle de l'Etat d'accueil ;

- enseignement de la langue et de la culture du pays d'origine.

Les écoles qui accueillent des enfants de travailleurs migrants dispensent un enseignement biculturel à chaque enfant de travailleurs migrants pris individuellement et interculturel aux enfants des différentes nationalités. L'un des objectifs est donc l'enseignement intensif de la langue néerlandaise pour amener les enfants à un niveau de connaissance de la langue qui leur permette de s'intégrer dans les classes et de communiquer, tout en assimilant la matière enseignée à l'école primaire.

Un autre objectif est l'enseignement de la langue, de la culture du pays d'origine, enseignement qui permettra d'entretenir et de renforcer les liens avec la culture de l'enfant, préviendra un déracinement de la personnalité et facilitera un retour éventuel dans le pays d'origine.

## Méthode

L'expérience a débuté en



Réunion hebdomadaire avec la direction et les professeurs étrangers.

septembre 1976 et est toujours en cours dans l'enseignement primaire. Elle se déroule dans deux écoles de l'enseignement officiel et deux écoles de l'enseignement libre. Les classes sont mixtes.

L'expérience s'est déroulée en collaboration avec les parents, belges et étrangers, la direction et les enseignants. Les enfants ita-

liens, grecs et turcs ont reçu des heures de cours de langue maternelle. En même temps ils recevaient un enseignement intensif du néerlandais.

L'enseignement de la langue maternelle a toujours été dispensé, simultanément aux enfants des trois nationalités. Pendant ce temps, les titulaires de classe donnaient aux autres élèves un

enseignement personnalisé.

Quant au contenu des cours, une étroite collaboration entre les enseignements néerlandophones et ceux de la langue maternelle s'est établie. Un plan annuel des thèmes à traiter et des sujets à développer a été élaboré. Au niveau du vocabulaire et des structures syntaxiques un effort a été fait pour un contenu susceptible d'être

utile aux enfants dans la vie courante, notamment dans le cercle familial ou le centre commercial.

Lorsque cela s'avère intégrable dans le programme, les notions d'histoire et de géographie font appel à la culture d'origine des élèves. Par exemple, les voies romaines (Italiens), les jeux olympiques (Grecs), les mosquées et les minarets (Turcs), le troc, les monnaies, les voyages etc... et l'on compare la Belgique au pays d'origine. Cependant, l'expérience serait limitée si les efforts s'étaient bornés à un enseignement de qualité.

C'est pourquoi les enseignants ont toujours voulu expliquer aux enfants les différents modes de vie, l'habitat, les coutumes, les valeurs sociales importantes des différents pays et ce que chaque civilisation peut apporter aux autres.

L'expérience s'est même prolongée hors de la vie scolaire. Des fêtes, des expositions, des rencontres ont été organisées par les communautés respectives.

L'expérience en cours dans cette région concerne, en effet, la vie dans une communauté multi-ethnique dans laquelle les écoles ont une place et une tâche qui leur sont propres.

## La situation sociale de la Communauté en 1981

Pendant l'année 1981, les problèmes de l'emploi ont été au centre des préoccupations de toutes les instances communautaires en raison de l'aggravation rapide de la situation des marchés du travail, dans tous les Etats membres de la Communauté. Le nombre total de chômeurs inscrits est passé de 8 millions fin 1980 à plus de 10 millions fin 1981. Par conséquent, les politiques sociales et de l'emploi — menées au sein de la Commission par Ivor

Richard — ont acquis une importance plus grande au niveau communautaire ainsi que dans les Etats membres.

A l'égard de la politique de l'emploi, l'événement marquant de 1981 était la session conjointe des ministres de l'Economie et des Finances, des Affaires sociales et de l'Emploi qui s'est tenue à Luxembourg en juin 1981. Ce conseil dit „Jumbo” a fait apparaître qu'il convenait de mettre en œuvre une stratégie convergente de lutte contre le chômage et l'inflation. En ce qui concerne plus précisément le chômage structurel, deux sortes de mesures doivent être privilégiées : les unes visent la création d'emplois par une politique d'investissements sélectifs, et par une meilleure orientation des dépenses publiques et un aménagement du

temps de travail, les autres tendent à une préparation plus efficace des travailleurs et surtout des jeunes, face aux besoins du marché, grâce à un réexamen des systèmes de formation professionnelle et d'éducation.

En fin d'année 1981, la Commission a soumis au Conseil un projet de directives sur le travail volontaire à temps partiel et un projet de recommandations sur l'âge de la retraite. En novembre 1981, s'est tenue à Bruxelles une réunion du Comité permanent de l'Emploi dont le thème était l'impact de l'introduction croissante de nouvelles technologies sur l'emploi. Outre les activités dans le domaine de l'emploi, la Commission a continué à mener des actions pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des handicapés, des

femmes et, à propos du volet social de la politique sidérurgique communautaire. La Commission a transmis au Conseil son rapport d'évaluation sur le premier programme de lutte contre la pauvreté. Au sujet de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail la Commission a mené des discussions auprès des instances communautaires sur deux propositions spécifiques : celles concernant le plomb et l'amiante. La Commission, dans le cadre du réexamen des problèmes de la sécurité sociale a soumis au Conseil une communication sur les perspectives à moyen terme des dépenses sociales et de leur financement. En matière de sécurité sociale des travailleurs migrants, le Conseil a adopté une nouvelle réglementation qui est entrée en vigueur le 1er juillet '82.

# L'Europe de la „deuxième génération” : appel de Gaston Thorn

„Peut-on et doit-on changer la Communauté?”. Voilà plusieurs années que la question est posée. Le temps n'est-il pas venu d'y répondre sérieusement ?

Gaston Thorn, pour sa part, a pris ses responsabilités. Au cours d'un colloque organisé par l'Institut Français des Relations internationales, le Président de la Commission Européenne a lancé l'idée de la tenue, dès 1983, d'une nouvelle conférence de Messine. Celle-ci avait, en juin 1955, ouvert la voie au Traité de Rome, créant le Marché commun. L'idée de Gaston Thorn : définir un nouveau „contrat européen” qui prendrait en compte les différents changements intervenus dans la Communauté depuis la signature du Traité, il y a 25 ans.

Ceux-ci sont nombreux et selon Gaston Thorn, on n'est plus en harmonie avec l'édifice initial. Une nouvelle phase de l'unification doit donc s'ouvrir : c'est seulement à ce prix que se fera l'Europe de la „deuxième génération”. Le bilan de ces 25 années d'Europe est certes positif : la Communauté a accompli de nombreux progrès dans les domaines économique et politique, mais une multitude de problèmes restent encore en suspens...

Pour Gaston Thorn, il faut donc mettre à profit l'expérience acquise au cours des vingt dernières années et au vu des difficultés existantes — aujourd'hui parfaitement identifiées — mettre au point un nouvel instrument institutionnel.

Le Président de la Commission pose d'abord le diagnostic : quelles sont les causes, selon lui, de la situation de „quasi-blocage” qui caractérise l'Europe d'aujourd'hui ? Si l'Europe est en crise, estime-t-il, c'est d'abord parce que les Traités n'ont bien souvent pas été appliqués, que l'esprit de solidarité s'est évanoui au moment où il était le plus nécessaire et que l'idéal européen s'est effacé. Car l'Europe — tout le monde



## Quelle sera la physionomie de l'Europe de demain ?

Pas de pronostics hasardeux, il faut la déterminer dès maintenant : „l'essentiel est que la Communauté ait une vue claire de son avenir avant la fin de 1983” a déclaré fin août M. Gaston Thorn, au cours d'un entretien avec la presse.

A son avis, les problèmes fondamentaux grevant l'avenir de l'Europe, qu'il s'agisse de l'adaptation de la Politique Agricole Commune, de la contribution britannique, de la question budgétaire, des problèmes institutionnels et de l'élargissement, sont interdépendants.

L'activité communautaire devrait donc démarrer „sur les chapeaux de roues”. Objectif : l'organisation d'une conférence du type „Messine”, à savoir, un grand débat politique et un examen approfondi des problèmes internes de la communauté actuelle.

M. Thorn avait déjà suggéré l'organisation d'une nouvelle Conférence de Messine, avant 1984, pour arrêter un programme de relance de la Communauté européenne. Cela se passait à Bruxelles, durant les cérémonies qui célébraient le XXVème anniversaire de la signature des Traités.

En effet, c'est à Messine, en 1955, que les ministres des Affaires étrangères des Six, sur la base des progrès réalisés par la C.E.C.A., créée en 1951, avaient pris l'engagement de franchir une étape capitale vers l'unification européenne, déclenchant ainsi le processus qui allait aboutir à la signature des Traités de Rome deux ans plus tard.

A défaut de l'esprit de Messine, il est urgent aujourd'hui que l'Europe retrouve un peu de son dynamisme d'antan.

est d'accord là-dessus — s'est faite dans l'euphorie des „golden sixties”. Mais depuis le 1er choc pétrolier, les difficultés se sont accumulées, incitant les Etats à

défendre avant tout leurs intérêts propres. Conséquence : la solidarité „en a pris un sacré coup”. De plus, l'Europe a „vieilli” ; sa population a vieilli, son in-

dustrie a vieilli. Sidérurgie, textiles, chantiers navals : autant de secteurs où une restructuration devient de plus en plus indispensable. Par ailleurs, le potentiel technologique et scientifique européen, lui aussi, se fait vieux : d'où la nécessité d'innover et d'investir.

Enfin, dernier cri d'alarme de Gaston Thorn : la dépendance de l'Europe en matière de sécurité. „Il est schizophrénique”, a-t-il dit, „de souhaiter créer un espace économique européen et de refuser en même temps toute réflexion sur les moyens d'assurer à cet espace une sécurité propre”. Dépendance énergétique et monétaire enfin.

Alors, que faire ? Trois „voies” existent pour un renouveau européen et pour redonner au vieux continent une perspective politique. La voie „intellectuelle” d'abord : il s'agit de „redonner au concept de solidarité son sens original et authentique”, dit Gaston Thorn. La voie „politique” ensuite : en substance, faire bloc face aux défis lancés à la Communauté et pour cela renforcer et développer des politiques communes : lutte

contre le chômage, relance de l'investissement, politique monétaire. Mais ces actions — cela va sans dire — passent par une plus grande convergence des politiques économiques nationales.

La voie „institutionnelle” enfin : „surmonter à court terme les blocages existants”, explique le Président de la Commission. Qu'est-ce à dire ? Ces blocages existent, oui, mais ils semblent en outre se croiser entre eux : ainsi, l'absence de solution au problème britannique empêche le renforcement ou le démarrage d'autres politiques. L'espoir de voir régler le problème budgétaire par la voie d'une révision radicale de la politique agricole commune est devenue problématique.

Devant une Communauté paralysée face à la multitude de problèmes qui se posent aux Etats, la tentation est grande pour ceux-ci de chercher des solutions peu ou pas compatibles du tout avec les règles communautaires. Il y a donc urgence.

Mais l'essentiel — et les trois „voies” de Gaston Thorn convergent toutes vers cet argument — passent par un renouveau du concept de solidarité. C'est le souhait de Gaston Thorn.

La Communauté doit retrouver un second souffle et ne pas rater son rendez-vous avec „l'Europe de la deuxième génération”. Un nouvel équilibre institutionnel est donc nécessaire et pour cela il faut repenser les bases mêmes de la Communauté. S'il s'agit pour la Commission européenne — gardienne des Traités — d'un pas décisif, est-on sûr que les „Dix” aient la volonté politique de renouveler leur pacte originel ? L'impulsion donnée par Gaston Thorn a déjà trouvé un certain écho au Parlement Européen. Un projet de résolution soutenant la proposition du Président de la Commission pour une nouvelle conférence de Messine n'a-t-il pas été adopté le 9 juillet ?

Lillan PURDOM

## Exposition

Le Bureau de Presse et d'information de la Commission à Bruxelles organise une semaine européenne à Ath du 5 au 12 novembre 1982 au Centre culturel de Ath, rue du Gouvernement.

Dans le cadre de cette campagne d'information, l'ensemble des étudiants et élèves de l'enseignement officiel et libre de la région sera convié à visiter une exposition retraçant le programme de la Commission des Communautés européennes sur le plan politique et économique.

Une projection audiovisuelle permettra à tous les visiteurs de percevoir concrètement les efforts déployés chaque jour par les Communautés européennes.

Cette exposition est ouverte chaque jour de 9 h. à 17 h.

## Le Forum du C.D.I.

Le Centre pour le Développement Industriel organise sa première réunion sectorielle agro-alimentaire pour les pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Occidentale (CEDEAO) la semaine du 26 octobre à Bruxelles.

Complément du Forum des investisseurs de Dakar (Sénégal) les objectifs de la réunion de Bruxelles sont de discuter des possibilités industrielles spécifiques pour la création des joints venturés, l'expansion des entreprises existantes et l'assistance technique.

Le CDI veut présenter la conception d'entreprises de développement industriel en milieu rural et susciter l'intérêt et l'engagement en faveur de leur implantation.

Un autre objectif du CDI est d'informer les participants au Forum sur le CDI et sur l'assistance qu'il peut offrir au niveau du développement industriel Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP).

Pour de plus amples détails : Centre pour le Développement Industriel, 28 Rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Tél. : (02) 513.41.00. — Télex : 61427 cdi b

# Emplois réservés aux Belges



La Cour de justice à Luxembourg.

La Cour de Justice des Communautés européennes a définitivement condamné la Belgique le 26 mai 1982 dans l'affaire des emplois publics réservés aux Belges.

La Belgique a manqué aux obligations qui lui incombent en matière de circulation des travailleurs en imposant la possession de la nationalité belge comme condition de recrutement dans les emplois non visés par l'article 48 § 4 du traité de Rome et par le règlement (CEE) relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté.

### Quels emplois ?

Les emplois visés par l'arrêt de la Cour concernent des postes — conducteurs de locomotives, de chargeurs, de poseurs de voies, d'agents de triage et de signaux à la SNCB et d'ouvriers non qualifiés à la SNCV, ainsi que des postes d'infirmières, de puéricultrices, de veilleurs de nuit, de plombiers, d'architectes, de contrôleurs à la ville de Bruxelles et à la commune d'Auderghem.

### L'article 48 § 4

Le traité de Rome prévoit la libre circulation des travailleurs. Cette circulation implique l'abolition de toute discrimination fondée sur la nationalité, entre les travailleurs des Etats membres, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail.

Le traité prévoit certaines limitations justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique.

Le paragraphe 4 de l'article 48 stipule que „les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux emplois de l'administration publique”.

### Le premier arrêt de la Cour

La Cour avait statué, le 17 décembre 1980, sur la question de principe. Il ressort dudit arrêt que les emplois, au sens de l'article 48 paragraphe 4 du traité, sont ceux qui ont un rapport avec des activités spécifiques de l'administration publique en tant qu'elle est investie de l'exercice de la puissance publique et de la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat, auxquels doivent être assimilés les intérêts propres des collectivités publiques, telles que les administrations municipales.

### L'arrêt du 26 mai 1980

Après cet arrêt, le gouvernement belge et la Commission ne sont pas parvenus à appliquer les grands principes aux différents cas concrets. La Cour devait alors se prononcer à nouveau dans la même affaire.

La Cour de justice a condamné la Belgique. L'arrêt précise qu'en imposant ou en permettant d'imposer la condition de nationalité pour l'accès aux emplois (...) autres que des emplois de „contrôleur chef de bureau technique, contrôleur principal, contrôleur des travaux, contrôleur des inventaires et veilleur de nuit, d'architecte, le Royaume de Belgique a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du traité CEE”.

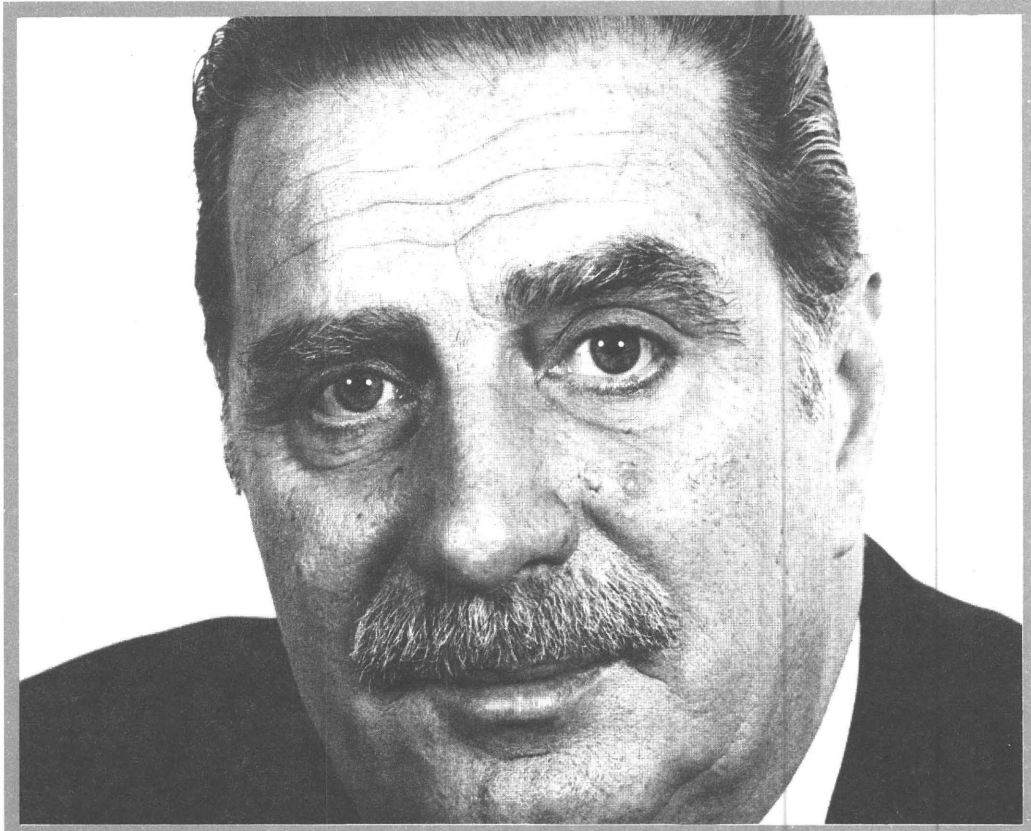
# Nuages sur la méditerranée

La Commission propose une politique pour la région

La politique méditerranéenne actuelle de la CEE ne fonctionne pas à la satisfaction des pays concernés. C'est l'avis de la communication de la Commission des C.E. au Conseil et au Parlement, établie sous la responsabilité du vice-président Lorenzo Natali. Ainsi cette politique ne fonctionne pas, et il est urgent de la réviser, de lui donner un souffle nouveau, aussi bien dans la perspective de l'élargissement de la CEE (c'est-à-dire de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal), que pour des raisons inhérentes aux relations de l'Europe avec les pays riverains, si l'on veut éviter une détérioration dont les conséquences pourraient aller très loin. Même si l'élargissement n'était pas en vue, même si les négociations avec l'Espagne et le Portugal devaient se ralentir, la Communauté devrait de toute manière réfléchir à sa politique méditerranéenne et lui donner une nouvelle ampleur, des moyens plus importants, davantage de courage et de générosité.

## Une politique globale

L'exigence d'une „politique globale” dans cette région, dépassant les accords dispersés avec l'un ou l'autre des pays riverains, avait été reconnue dès les années '60, et une première ébauche avait été définie et progressivement appliquée au début des années '70. Elle était fondée sur une combinaison de mesures commerciales et de coopération économique et financière, avec un certain équilibre des concessions aux différents pays concernés, en tenant compte de leur richesse relative, de leur population et de leurs besoins. Mais les résultats escomptés n'ont pas été atteints, et la CEE n'a pas pu par cette politique contribuer valablement ni au développement



Lorenzo Natali

économique et social ni à la stabilité politique de la zone. Le déficit commercial des pays méditerranéens à l'égard de la Communauté a augmenté au lieu de se réduire, certains conflits ont surgi, un certain malaise est apparu. Il n'est pas question de faire un procès : les causes de cette évolution insatisfaisante résident davantage dans les circonstances que dans la mauvaise volonté des parties en cause. L'évolution économique internationale a été telle, que toutes les prévisions ont été bouleversées ; une politique élaborée dans une période d'expansion et dans une situation de pénurie de main-d'œuvre en Europe, ne pouvait pas réussir dans **une période de crise**.

En effet :

- les exportations agricoles des pays méditerranéens vers le marché commun ont été freinées par la nécessité où s'est trouvée la CEE de sauvegarder la „préférence” pour ses productions analogues ;

- leurs exportations industrielles n'ont pas pu se

développer dans les proportions prévues, car la crise a obligé la CEE à se protéger justement dans les secteurs où les pays méditerranéens sont compétitifs (les textiles surtout) ;

- l'émigration (qui n'est pas une solution bonne en soi, mais aurait pu résoudre des difficultés à court terme) a été interrompue en raison de l'expansion du chômage parmi les pays européens eux-mêmes ;

- les restrictions budgétaires ont empêché la CEE de donner à la coopération financière l'ampleur qui aurait été souhaitable.

## Le mémorandum NATALI

Malheureusement, ces circonstances négatives n'ont pas disparu. Le mémorandum Natali ne cache pas que la nouvelle politique méditerranéenne implique un effort, des sacrifices, une vision politique d'ensemble. Si la Communauté se limite à regarder son intérêt à court terme et si elle recherche des avantages im-

médiats, elle n'appliquera jamais des solutions adéquates à l'ampleur des problèmes. Elle ne doit pas oublier que la Méditerranée représente une zone essentielle pour l'équilibre mondial, pour des raisons à la fois économiques (le pétrole qui y arrive et y transite) et stratégiques. L'Europe a dans cette zone une responsabilité particulière du moment qu'elle y est littéralement plongée par ses régions actuelles (Grèce, une grande partie de l'Italie, une partie de la France) ou futures (Espagne). Les liens économiques demeurent très forts, et s'y ajoutent des liens historiques, culturels et autres, qui devraient exclure a priori toute hypothèse de désengagement. En évitant d'agir, la CEE pourrait, il est vrai, obtenir une certaine atténuation de la pression sur son marché pour certains produits agricoles et quelques produits industriels ; mais elle perdrait des débouchés qui sont déjà très importants et le seront encore davantage à l'avenir, et surtout son absence aurait un impact politique et stratégique incalculable.



Le mémorandum Natali affirme : „La Communauté reste le débouché indispensable des exportations des pays méditerranéens, dont elle est le partenaire naturel du développement. Elle a un intérêt vital à éviter d'aggraver leurs difficultés économiques et sociales, qui pourraient favoriser la déstabilisation de la région. Elle doit donc se présenter aux pays en question comme le partenaire sur lequel ils peuvent compter, grâce à une politique commerciale et à une politique d'aide à leur développement fiable et prévisible à long terme”.

La Commission met en garde contre les deux tentatives opposées qui pourraient se faire jour dans la Communauté : la première, c'est de considérer que les concessions commerciales peuvent tout arranger et qu'une intensification des échanges résoudrait à elle seule la plupart des problèmes ; la deuxième, c'est à l'inverse de considérer qu'une intensification des aides financières et de l'assistance aux investissements permettrait de se passer des concessions commerciales. En fait, les deux actions sont indispensables et complémentaires. La France, l'Italie, la Grèce et l'Espagne ne peuvent pas s'imaginer qu'il soit possible de faire une politique méditerranéenne efficace en fermant les portes aux agrumes, à l'huile d'olive, au vin, aux conserves de fruits et légumes, aux textiles, aux chaussures, des pays riverains.

Il est possible de retenir du mémorandum Natali quatre grandes orientations :

#### Les produits agricoles méditerranéens

Ces produits (vin, agrumes, huile d'olive, certains fruits et légumes) trouvent des débouchés nouveaux importants ailleurs que dans le bassin méditerranéen lui-même et dans la Communauté. Il est donc nécessaire d'éviter, à l'échelle de toute la région, la formation d'excédents structurels qui seraient dans une large mesure voués à la destruction (puisqu'ils sont difficilement vendables sur les marchés

mondiaux et peu utilisables pour combattre la faim dans le monde). Il est donc indispensable de :

- maintenir pour les pays riverains les débouchés traditionnels dans le marché commun, en évitant que la CEE ne développe excessivement sa propre production ;

- organiser une „concertation” des productions à l'échelle du bassin méditerranéen dans son ensemble, pour éviter les excédents structurels.

#### Le secteur industriel

La Communauté devra accepter de pratiquer dans ce secteur la libre accès pour les produits des pays méditerranéens, même dans les secteurs qui sont „sensibles” ou en crise. Le développement harmonieux des échanges n'est pensable, affirme le mémorandum, que si „des possibilités réelles d'expansion de leurs exportations sont offertes aux pays partenaires dans les secteurs où ils sont capables de produire”. Et la Commission les cite : textiles, chaussures, produits agro-alimentaire (conserves de poissons, de fruits, de légumes) et dans quelques cas produits pétroliers raffinés, avec des perspectives pour la pétrochimie et la sidérurgie.

Il serait hypocrite de la part de la CEE de déclarer que ses frontières sont ouvertes aux produits industriels des pays méditerranéens, si en fait elle applique des mesures restrictives dans les secteurs cités, qui sont les seuls dans lesquels les industries naissantes de ces pays peuvent être compétitives en Europe ; appliquer des franchises douanières et la liberté d'accès pour l'aéronautique, l'informatique, l'électronique, l'automobile ou d'autres secteurs où l'industrie européenne est nettement plus forte, n'aurait aucune signification économique réelle. Certaines restrictions dans le textile devront rester, du moins provisoirement, car elles sont déjà convenues ; mais, dans l'ensemble, la

CEE devra renoncer aux mesures restrictives.

#### La „coopération”

Celle-ci doit, bien entendu, couvrir la concertation déjà citée en matière de production des produits méditerranéens typiques, et une certaine concertation dans les secteurs industriels sensibles ; mais elle doit impliquer aussi un effort financier considérable de la part de l'Europe. „Il faut être conscients que sans les moyens, notamment financiers, indispensables, cette coopération en laquelle nos partenaires placent tellement d'espoirs, pourrait les conduire à une complète désillusion”, affirme le mémorandum Natali. La CEE devra mobiliser des ressources importantes, en utilisant ses propres instruments financiers et en mobilisant des fonds sur les marchés financiers internationaux, afin de rendre possibles les restructurations nécessaires et notamment permettre aux pays méditerranéens de transformer davantage eux-mêmes leurs matières premières, réorienter en partie leurs productions agricoles.

#### Le secteur social

Il serait illusoire de penser que le flux migratoire des pays méditerranéens vers la CEE puisse reprendre dans un avenir prévisible ; au contraire, les prévisions indiquent que l'Europe sera encore pour plusieurs années excédentaire en main-d'œuvre, et qu'elle ne fera plus jamais appel à des immigrations importantes. Dans ces conditions, le devoir de la CEE est d'améliorer l'intégration des ressortissants des pays méditerranéens qui résident déjà dans les pays communautaires, et de leur accorder une véritable „égalité de traitement”, et en même temps de contribuer à la formation professionnelle de ceux qui devront rentrer dans leurs pays d'origine (lesquels, malgré les taux élevés de chômage, manquent gravement de main-d'œuvre qualifiée).

#### Programmes méditerranéens

La réussite d'une telle politique méditerranéenne globale présuppose toutefois, un effort particulier à l'intérieur de la CEE elle-même en faveur de ses propres régions méditerranéennes, qui sont logiquement les plus exposées à la concurrence des pays riverains de la Méditerranée, en raison de la similitude des productions agricoles et, en partie, du développement industriel. C'est pourquoi, quelques semaines avant la transmission au Conseil ministériel et au Parlement Européen du „mémorandum Natali”, la Commission avait précisé ses idées et ses projets concernant les „programmes méditerranéens” internes à la Communauté, en faveur de l'Italie du Sud, du Midi français et de la Grèce. Sans une action vaste et efficace en faveur de ces régions, celles-ci opposeraient inévitablement des résistances et des obstacles à la „politique globale” décrite. Et en même temps il est nécessaire que l'Espagne et partiellement le Portugal s'engagent eux aussi à accepter et respecter — lorsqu'ils entreront dans la Communauté — les orientations et les politiques indiquées.

On le voit, c'est une tâche politiquement et économiquement ardue, qui implique : une volonté et une disponibilité totales de la CEE actuelle, la coopération des pays candidats, et la collaboration des pays méditerranéens aussi bien avec la CEE qu'entre eux. On peut même se demander si ce n'est pas trop, si ce n'est pas un rêve de penser que la CEE puisse se lancer dans une entreprise d'une telle envergure ; mais l'Europe pourrait-elle seulement songer à „perdre” la Méditerranée, sans risquer de se perdre elle-même ?

# Arrangement sur l'acier avec Washington

Le 8 août 1982, à l'issue de négociations très difficiles, la Communauté européenne concluait un arrangement avec le gouvernement américain au sujet de l'importation de l'acier européen sur le territoire des Etats-Unis.

Cet arrangement a tout de suite été dénoncé par les industriels américains.

Le 25 août 1982 ils ont déposé plainte contre six des Dix Etats membres pour subventions et pratiques de dumping. La „Commission pour le Commerce international” (CCI) doit rendre son avis dans l'affaire le 8 octobre 1982.

Le gouvernement américain a réussi à faire reporter cet avis au 15 octobre 1982.

Après sa visite aux USA au cours du week-end du 19 septembre 1982, le Vice-président de la Commission européenne M. Davignon a déclaré qu'il voyait dans cet ajournement un signe positif. C'est pourquoi estime M. Davignon il est indispensable que les Dix soutiennent de manière solidaire les efforts de la Commission tant dans les négociations que dans sa politique de restructuration de l'industrie sidérurgique européenne.

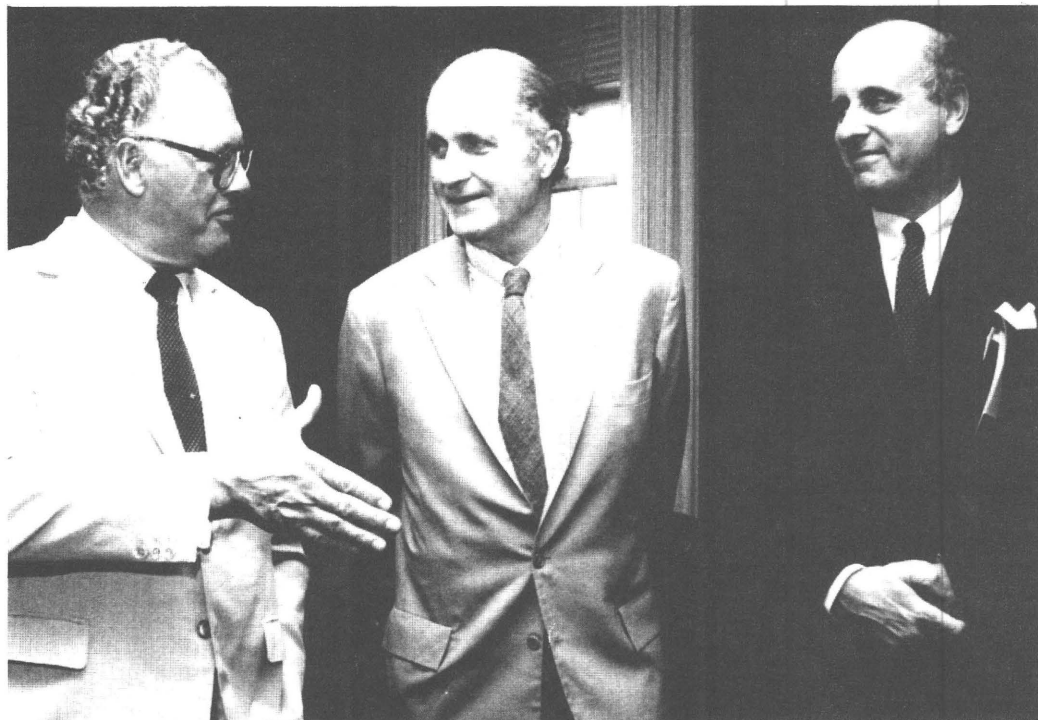
Lorsque cet arrangement sera exécutable, la Commission devra encore répartir les quotas d'exportations entre les membres d'EUROFER (association des producteurs d'acier européens dans les Dix Etats membres), ce qui pourrait éventuellement entraîner des difficultés internes.

En Belgique, les entreprises concernées sont Cockerill-Sambre, Les Forges de Clabecq, la Fabrique de Fer de Charleroi et Sidmar.

## Les négociations

Après la venue à Bruxelles, en juin dernier, de M. Baldrige, le secrétaire américain au commerce, la Commission décida d'envoyer ses représentants à Washington pour reprendre les discussions.

Accompagné de M. Haferkamp, Vice-président chargé des relations extérieures, M. Davignon, Vice-président



MM. Haferkamp, Baldrige et Davignon.

chargé de l'industrie a rencontré, à deux reprises, M. Baldrige. Ces rencontres et négociations au plus haut niveau, constituaient la dernière chance pour les deux parties d'aboutir à une solution à l'amiable. Elles avaient pour but de rechercher un arrangement pour que les plaintes, déposées par les sidérurgistes américains devant leurs tribunaux pour subventions et pratiques de dumping, soient retirées sous la pression des autorités de Washington.

M. Davignon avait, quelque temps auparavant, sévèrement critiqué l'attitude de l'administration américaine qui, selon lui, ne s'était pas montrée très persuasive avec ses sidérurgistes, contrairement à la Commission qui avait influencé les maîtres de forge européens de manière à rechercher un compromis acceptable pour tous.

M. Davignon avait proposé plusieurs solutions dont une auto-limitation des exportations d'acier européen vers les Etats-Unis, sauf pour les aciers spéciaux et les tubes en acier.

Mais les deux Vice-présidents de la Commission regagnaient Bruxelles le 17 juillet. La guerre de l'acier allait-elle avoir lieu ? Les

contacts n'étaient cependant pas interrompus, mais la crise restait ouverte.

Les Dix proposèrent des négociations globales et les discussions repriront sur de nouvelles bases.

## Le compromis

Les contacts se multiplièrent au-dessus de l'Atlantique et, une nouvelle fois, les deux Vice-Présidents de la Commission s'envolèrent vers Washington. Finalement, c'est au cours du week-end du 7-8 août qu'une solution intermédiaire intervint entre les responsables américains et européens.

L'accord prévoit de limiter à 5,736 % la part du marché des sidérurgistes européens aux Etats-Unis. Ce chiffre concerne les produits couverts par l'arrangement, à l'exclusion des tubes d'acier qui feront, plus tard, l'objet de négociations particulières.

Ces produits sont : la tôle mince et les feuillards à chaud, la tôle mince à froid, la tôle quarto, les profilés, le fil de machine, les barres laminées à chaud, la tôle revêtue, le fer blanc, les rails, la tôle mince, feuillards et tôle quarto inoxydable.

La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier délivrera des licences qui limiteront ainsi les exportations de ces produits.

Cet arrangement „équitable et acceptable” selon les mots du Vice-président Haferkamp ne consiste pas en une reconnaissance de la thèse américaine sur les subventions. Pour les Dix, les Etats-Unis violent l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers (GATT), et, tous les efforts seront mis en œuvre pour que les thèses européennes prévalent devant cette institution internationale.

La Communauté européenne appliquera les modalités de l'accord négocié par ses représentants à Washington. Néanmoins, cet accord est le dernier et il est très clair dans l'esprit de MM. Davignon et Haferkamp que cette solution n'est en rien renégociable... sauf en faveur des sidérurgistes européens.

Le Vice-président, M. Davignon rappelle souvent devant ses interlocuteurs que les Dix Etats membres ont obtenu ensemble trois fois plus d'avantages, alors que chaque Etat isolément en aurait acquis deux fois moins.

# LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

## Dix ans de coopération Communauté - AELE

La Communauté européenne a célébré en juillet dernier le 10ème anniversaire des traités qui instituent la coopération avec l'AELE (Association européenne de libre-échange).

Les ministres des Dix ont souligné que ces accords constituent un élément de stabilité et de sécurité dans les domaines commercial et monétaire, cela à une époque où l'économie mondiale, en proie à une profonde mutation, doit faire face au spectre du protectionnisme. La Communauté a donc l'intention de développer ses liens avec les différents pays membres de l'AELE, lesquels bénéficient pratiquement déjà, en ce qui concerne les produits industriels, du libre accès au marché communautaire.

Cette volonté d'ouverture a trouvé son expression concrète dans la décision des ministres des Affaires étrangères des Dix d'accorder aux produits électriques et mécaniques en provenance de l'AELE un accès plus facile encore au marché communautaire. Cette décision, qui se traduit par l'adoption de règles nouvelles, a été prise en dépit du fait que, dans l'un des pays du groupe AELE, la réciprocité tarde encore à venir.

Autre manifestation de la coopération croissante entre les deux groupements économiques : la visite à Helsinki en juin dernier du président Gaston Thorn, qui a eu des entretiens avec les ministres des Affaires étrangères, des Finances et de l'Industrie. C'était la première visite en Finlande d'un président de la Commission européenne.

Au fur et à mesure que les droits de douanes diminuaient, les échanges de produits industriels augmentaient entre la Finlande et la Communauté. De 1974 à 1980, les exportations de la première vers les Dix ont doublé pour atteindre 200 milliards de FB tandis que les importations en provenance de la Communauté augmentaient de 59 %, totalisant 156 milliards de FB. Il s'agissait surtout de machines, de véhicules, de produits chimiques et fournitures diverses tandis que les exportations finlandaises vers la Communauté se composaient surtout de pâte à papier, d'acier et de métaux non-ferreux.

La coopération entre la Communauté et la Finlande s'exerce également dans des domaines non-couverts par les accords : il s'agit essentiellement d'entre-

prises communes de recherche scientifique et technologique ainsi que de la recherche dans les domaines économique et monétaire, de la protection de l'environnement et de la situation des industries du bois et du papier.

Récemment la Finlande a demandé à être reliée au réseau Euronet de transmission des données. On sait qu'Euronet fonctionne depuis février 1980 et qu'il permet à tous ses abonnés d'avoir accès dans les plus brefs délais à une masse considérable d'informations scientifiques et techniques. La demande de la Finlande sera probablement acceptée par la Communauté.

Autre pays de l'AELE dont la coopération avec la Communauté est en pleine expansion : la Suède. C'est ainsi que les autorités de Stockholm ont décidé de participer à un projet communautaire de recherche, d'une durée de trois ans et demi, concernant divers aspects de l'utilisation des véhicules électriques routiers.

Au cours de ces dernières années, les exportations suédoises vers la Communauté ont plus que doublé : en 1980, elles atteignaient la valeur de 517 milliards de FB, soit la moitié des ventes de la Suède à l'étranger. Quant aux importations suédoises en provenance de la Communauté, elle représentaient une valeur de 526 milliards de FB et couvraient la moitié des besoins extérieurs du pays.

Cependant la Suède — comme d'ailleurs la Norvège — entretient avec la Communauté des relations qui vont bien au-delà des rapports purement commer-

ciaux. On peut citer en particulier plusieurs accords destinés essentiellement à assurer la conservation des espèces marines dans les zones de pêche communes.

La Norvège et la Suède ont également signé à Bruxelles des accords de coopération dans divers projets de recherche : traitement des données, télécommunications, météorologie, océanographiques et transports. Des échanges d'informations réguliers ont été institués dans de nombreux domaines notamment ceux des transports maritimes et aériens, de la politique énergétique et de la protection de l'environnement.

L'Autriche où le président Thorn s'est également rendu en juin dernier, est un petit pays mais aussi un gros client de la Communauté — le quatrième du monde. En 1980, elle nous a acheté des marchandises pour une valeur de 514 milliards de FB et nous a vendu pour 310 milliards de FB soit la moitié du total de ses exportations. Elle est notre 11ème fournisseur. Depuis janvier 1980, les seuls droits de douane subsistant entre les deux partenaires dans le domaine industriel ne concernent plus que les produits du papier. Ils devraient être levés en janvier 1984.

En raison de sa situation géographique, l'Autriche est en outre d'une importance cruciale pour les échanges intracommunautaires, dont beaucoup doivent transiter par son territoire. C'est pourquoi des accords spéciaux ont été conclus dès 1958 entre Vienne et Bruxelles : leurs buts est d'éliminer ou de simplifier les formalités douanières pour les marchandises transitant en Autriche par la route ou par le rail. Le gouvernement autrichien a, d'autre part, entamé des négociations avec la Commission européenne en vue d'un soutien communautaire à la construction de l'autoroute qui reliera le Nord-ouest de l'Europe aux Balkans.

Au chapitre des relations Autriche-Communauté, il faut encore mentionner l'échange d'informations sur les exportations d'acier, échanges qui durent depuis 12 ans.

La coopération entre chacun des pays de l'AELE et la Communauté fait l'objet, deux fois par an, des travaux d'un comité mixte. Et. lors de la réunion en juin dernier du comité mixte Suisse-Communauté, les deux parties n'ont pu que constater le succès de leurs dix années de coopération et la nécessité de la renforcer. Le dernier exemple en date de ce succès a été la conclusion d'un accord provisoire en matière d'assurances, le premier ayant trait au droit de libre établissement dans ce secteur.

## Rendez-vous avec ADA, STELLA et OSCAR

1984 approche et, compte tenu des progrès accomplis dans le domaine scientifique, elle ne sera pas tellement éloignée de la description de George Orwell — dans ses aspects positifs, s'entend. La Commission apporte, elle aussi, sa contribution en finançant des projets de recherche en matière de transmission de données. Des projets qui répondent aux doux noms de ADA, STELLA et OSCAR.

En 1979, la Commission a lancé son programme pluriannuel d'informatique. C'était la première fois que Bruxelles entreprenait une activité de pareille envergure dans ce domaine.

Le programme coordonné fait suite au train d'actions prioritaires financées par la Commission dans les années soixante-dix. Celles-ci incluaient des études en matière de portabilité de logiciel, études fondées sur la nécessité de créer un langage européen et même universel en vue de contribuer à une plus grande uniformité du marché international et d'améliorer la compétitivité de la Communauté.

Le système pourrait se fonder sur le langage de programmation ADA, en cours de développement en Europe pour le ministère américain de la Défense.

Dans le domaine de l'informatique, des recherches destinées à assurer la sécurité et la confidentialité des données et à protéger la liberté individuelle furent aussi soutenues.

En ce qui concerne les projets de transmission de données à grande vitesse, ils incluent notamment STELLA (satellite transmission experiment linking laboratories), un programme de quatre ans commencé en 1977 par l'Agence européenne de l'espace (E.S.A.) et l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire (C.E.R.N.). Quant au programme multiannuel en cours, il se propose de compléter et d'améliorer l'acquis.

Des projets visant à appliquer des techniques de transmission de données au fonctionnement de la Politique agricole commune et de l'Union douanière ont aussi été financés.

Le programme multiannuel est coordonné par un Comité consultatif qui se réunit cinq fois l'an, il est assisté par plusieurs sous-comités. Les projets de recherche et de développement qui ont reçu des subventions couvrent un vaste domaine. Suite à un appel lancé en février 1980, un grand nombre de projets souhaitant bénéficier d'un soutien financier ont été soumis à la Commission. Quatorze d'entre eux furent finalement sélectionnés. Ces projets allaient d'une étude de robotique au Royaume-Uni, au développement d'un système de programmes d'ordinateurs pour non-spécialistes proposé par des chercheurs néerlandais et allemands.

Un second appel publié l'année dernière, en mars, a abouti à la sélection de vingt-deux autres projets. Quant au soutien financier octroyé, il représente entre 50 et 100 % du coût du projet. Globalement, plus de 13 millions d'Ecus (soit quelque 588 millions de FB) ont été accordés pour soutenir ces projets. On envisage actuellement d'augmenter les subsides, ainsi que le nombre de projets soutenus.

### Economie

## Activité économique encore hésitante

Suite au réalignement au sein du S.M.E., les taux d'intérêt ont légèrement fléchi et le taux d'inflation est tombé au-dessous de 10 % dans la Communauté. Mais pour la production industrielle la tendance demeure hésitante et, après une relative décélération dans les premiers mois de l'année, le chômage gagne à nouveau du terrain. Les premières estimations du produit intérieur brut de la Communauté pour le premier trimestre de 1982 restent quasiment stables par rapport aux résultats enregistrés le trimestre précédent. C'est ce que conclut la Direction Générale des Affaires économiques et financières dans une étude récente des indicateurs économiques.

Le taux de chômage (donnée corrigée des variations saisonnières) a progressé de 0,1 % au mois de mai, après une hausse de 0,2 point en avril. Aujourd'hui, le chômage touche 9,7 % de la population active, soit 10,8 millions d'Européens.

Le taux d'inflation tend à baisser un peu partout, sauf en Belgique et au Luxembourg où la dévaluation du 21 février a alimenté la hausse des prix et où on note une inflation en hausse au cours des six premiers mois de l'année.

### Commerce :

## Communauté/Japon

Au cours des dernières consultations commerciales entre la Communauté et le Japon, qui se sont tenues au mois de juillet, la Commission a rappelé l'inquiétude de la Communauté devant le problème commercial sérieux qui existait. Ni les arguments japonais, ni leur réponse en terme de nouvelles mesures n'avaient été de nature à apaiser cette inquiétude et à donner l'assurance qu'une modification des politiques et des pratiques japonaises aurait lieu, en vue d'aligner le niveau de leurs importations de produits manufacturés sur celui des autres pays industrialisés, comme le souhaitait la Communauté. Le porte-parole de la Communauté a déclaré que, dans l'état actuel des choses, la Communauté souhaitait réfléchir à la question.

## Citations

„Le souffle nouveau doit venir des peuples puisque l'action des Gouvernements ne s'est pas révélée suffisante pour donner une véritable vie nouvelle à l'Europe de la deuxième génération”.

Gaston Thorn, Président de la Commission Strasbourg, juillet 1982.

„J'ai l'intention de prendre les initiatives nécessaires afin que le secteur public devienne plus transparent et qu'il soit possible de vérifier si les entreprises publiques respectent elles aussi les règles normales du Traité. Il importe qu'il n'y ait aucune discrimination à l'égard des entreprises publiques, que ce soit à leur détriment ou à leur avantage. Il est évident toutefois que la mission particulière reconnue par le Traité à une catégorie déterminée d'entreprises publiques sera respectée.

Frans Andriessen, Membre de la Commission

„A un moment où, à tous les niveaux, il est de plus en plus difficile d'établir l'entente et le dialogue, le langage de la musique, dans son universalité, aide à la collaboration et à la compréhension mutuelle entre les peuples, qui sont une nécessité historique. De jeunes Européens ont choisi aujourd'hui d'utiliser ce langage. Ils démontrent que la communication entre les peuples de notre continent est possible, tout en envoyant un message d'amour, d'amitié, de créativité et de paix”.

Andreas Papandreou à propos de l'Orchestre des Jeunes de la Communauté européenne.

## Energie

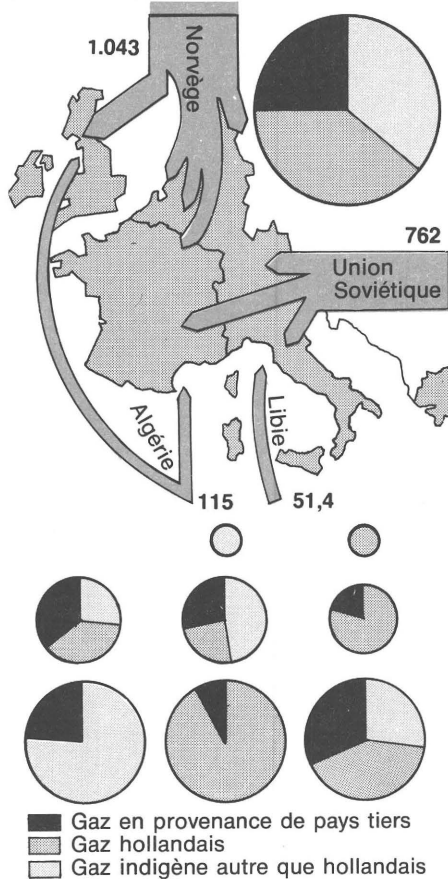
## Le gaz naturel

La Commission reste fermement attachée à une politique énergétique basée principalement sur le principe de la diversification des sources d'énergie et d'approvisionnement. Sa politique en matière de gaz naturel rentre dans ce cadre. Le Commissaire Davignon témoigne de cette volonté lorsqu'il souligne que le prix du gaz doit rester suffisamment bas pour encourager son utilisation au lieu des produits pétroliers.

Cette politique ne va pas sans difficultés. Par exemple, certains producteurs demandent la parité des prix du gaz et du pétrole. Mais la controverse la plus importante vient à propos du gaz soviétique. A cette occasion, la Commission a indiqué sa volonté de ne pas céder aux pressions extérieures et a adressé aux Etats-Unis une plainte officielle, mettant en cause la légalité de l'embargo du Président Reagan. Il faut admettre que les Etats-Unis avaient essayé d'étendre leur juridiction très loin, jusqu'aux firmes qui avaient simplement acheté du matériel aux USA. „Des mesures”, soulignait la Commission à l'époque, „prises dans le passé par des pays tiers et que les Etats-Unis avaient refusées”.

La question de l'approvisionnement futur en gaz naturel est primordiale. En effet si la production communautaire couvre actuellement 75 % des besoins, en 1990 ce chiffre tombera à 50 %, estime-t-on.

**Gaz naturel : importations et consommation**  
(en 000 Terajoules, valeur calorifique brute)



Or, aussi controversé que soit le pipeline soviétique, les importations de gaz en provenance de ce pays ne représenteront que 4 % de l'approvisionnement énergétique total de la Communauté en 1990.

Ce pourcentage variera d'un pays à l'autre mais ne dépassera pas 33 % pour aucun des Etats membres concernés.

Les autres sources d'approvisionnement prévues sont nombreuses. Dès octobre, la France et la Belgique vont commencer à recevoir le gaz algérien et l'Italie a entrepris des négociations avec l'Algérie et la Lybie. En 1990, la Norvège fournira 12 % des besoins en gaz naturel de la Communauté.

Parmi les autres fournisseurs potentiels, on retrouve le Canada et certains pays d'Afrique. Par ailleurs, des mesures ont été prises, certaines sont également examinées, pour pallier à une éventuelle interruption des livraisons extra-communautaires.

## Relations commerciales

## Commercer avec la Chine

Les relations commerciales entre l'Europe et la Chine commencèrent avec Marco Polo et se terminèrent pratiquement avec la Révolution culturelle. Elles viennent de renaître de leurs cendres, ou, plus exactement, sur les cendres du Président Mao.

Depuis l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et la Communauté, en 1975, et plus encore depuis la signature d'accords sur les échanges commerciaux et les textiles (respectivement en 1978 et 1979) les ventes dans les deux sens ont augmenté en flèche, atteignant l'an dernier une valeur de plus de cinq milliards de dollars : le double du chiffre de 1978. En 1980, les pays de la Communauté ont importé de Chine des produits manufacturés d'une valeur de 1,4 milliard de dollars, soit plus que le Japon (900 millions) et que les Etats-Unis (800 millions).

L'Europe est donc le principal marché d'exportation des produits manufacturés chinois. Même ainsi, cependant, leur part du total européen demeure modeste : 0,7 % des échanges de la Communauté avec le monde entier. Il reste que, pour une Chine qui n'importe guère, bon an mal an, qu'une valeur de 20 milliards de dollars de marchandises (Communauté européenne : 350 milliards), le Commerce avec l'Europe des Dix représente un outil important de développement économique.

Pour pouvoir commercer avec le monde extérieur, les dirigeants de la Chine post-maoïste ont été amenés à

modifier profondément les structures du commerce d'Etat. Il a fallu souvent élargir les pouvoirs des autorités régionales et provinciales, créer des „zones économiques spéciales” destinées à rendre les produits chinois plus concurrentiels sur le marché international, mettre sur pied de nouvelles organisations et, plus récemment, réformer de fond en comble les services du commerce extérieur au sein du gouvernement central.

Les exportateurs occidentaux ont fini par s'y perdre quelque peu... En Europe, cependant, la Commission européenne les a aidés à s'y retrouver, notamment grâce à l'organisation de séminaires et de programmes d'échanges de travail avec la participation des Chinois eux-mêmes. En juillet s'est tenu à Bruxelles un séminaire intitulé „La réforme du commerce extérieur chinois” auquel ont participé de hautes personnalités des deux parties et dont les conclusions seront publiées prochainement.

Les responsables de la Communauté européenne, cependant, se sont déclarés préoccupés par le déclin relatif des importations chinoises en provenance d'Europe, qui sont passées de 20 % du total en 1979 à 12 % l'an dernier. M. Etienne Davignon, commissaire européen à l'industrie, a fait remarquer, lors d'une récente visite en Chine, que les échanges de ce pays avec le Japon et les Etats-Unis progressent plus rapidement que ses échanges avec l'Europe. Réponse de M. Zhao Ziyang, président du conseil : les concurrents de l'Europe sont inévitablement avantagés par leur plus grande proximité du marché chinois, mais nous demeurons attachés au développement de nos liens avec une Europe que nous souhaitons forte et unie.

Cependant, il est douteux que ces paroles amicales soient de nature à apaiser les préoccupations à long terme des Européens. La Communauté va sans doute intensifier ses efforts pour convaincre les industriels européens d'exporter davantage vers la Chine.

## Beurre de Nouvelle-Zélande : on négocie

Les Etats membres devraient examiner dans le courant de l'automne la position de la Commission concernant le troisième et dernier volet des accords qui ont permis à la Nouvelle-Zélande d'exporter vers le Royaume Uni 94.000 tonnes de beurre en 1981 et 92.000 tonnes cette année.

La Commission propose une quantité de 89.000 tonnes pour 1983 alors que le gouvernement néo-zélandais demandait 90.000 tonnes et celui-ci a exprimé ses

## LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

réserve. Ceci bien qu'une modification du montant des prélèvements à l'importation permettrait presque la même rémunération que pour la quantité la plus élevée. Mais le gouvernement craint l'abaissement du seuil minimum qui pourrait affecter les futures négociations.

De son côté, le lobby agricole européen souligne que les exportations de beurre néo-zélandais vers le Royaume-Uni sont passées de 25 % à 33 % et demande la réduction des importations à 65.000 tonnes.

### Institutions

## Pour une Communauté de la seconde génération

„Si M. Spinelli n'existait pas, il faudrait l'inventer !” déclarait récemment M. Stanley Johnston, membre britannique du Parlement européen à propos de son collègue italien. Il entendait par là manifester son approbation pour le projet de refonte de la Communauté prôné par M. Spinelli.

Selon celui-ci, la Communauté d'aujourd'hui est caractérisée par une Commission qui promet de grands programmes mais se garde bien de les formuler, de crainte de les voir rejeter ; par un Conseil de ministres devenu superflu en raison de la création de nombreux comités spécialisés et par un Parlement qui vote de grandes résolutions tout en sachant fort bien qu'elles ne seront jamais mises en œuvre.

De nombreux membres du Parlement européen sont d'avis que les problèmes de la Communauté pourraient être résolus grâce à l'Union européenne. Mais, pour parvenir à une telle union, des réformes institutionnelles sont indispensables, en même temps que la volonté politique.

Le rapport Spinelli définit donc les principes de base de l'union européenne : action en faveur de la paix et de la sécurité, solidarité politique, économique et sociale. Mais il insiste également sur l'importance du „secondaire”, tra-

duisons par exemple certains problèmes que les Etats membres ne sauraient résoudre seuls et qui devraient donc être abordés dans un cadre européen.

Le premier pas vers la refonte de l'Europe, poursuit M. Spinelli, devrait être une révision des traités instituant les Communautés. Le rapporteur espère que des propositions concrètes à cet effet pourront être présentées au Parlement au début de l'an prochain.

C'est au cours de la session plénière de juillet dernier que M. Spinelli a présenté son rapport au Parlement et l'intérêt qu'il a suscité, les travées pleines et l'attention avec laquelle il a été écouté suffisaient à confirmer le désir de la majorité des députés européens de jouer un rôle accru dans la gestion de l'Europe. C'est par 257 voix contre 37 et 21 abstentions que le rapport a été adopté.

Auparavant, au cours de la discussion, la plupart des orateurs avaient insisté sur le fait que le débat de ce jour n'était qu'un premier pas vers la réforme : „Ce qu'il nous faut ouvrir aujourd'hui, déclarait Mme Katharina Focke (Allemagne), ce sont de nouvelles voies et non de nouveaux dossiers !”

Les opposants, parmi lesquels les travaillistes britanniques et les communistes français, ont rétorqué que des progrès dans les domaines économique et social leur paraissaient plus important que l'intégration politique.

Au nom de la Commission, le président Gaston Thorn et M. Andriessen, commissaire responsable des relations avec le parlement, ont approuvé le rapport Spinelli, parce que son objectif est la démocratisation de la Communauté. Il va dans le sens d'une meilleure répar-

tition des pouvoirs entre les institutions communautaires et il serait susceptible de créer des liens plus solides entre l'Europe et la base politique nationale des pays membres. En somme, selon l'expression de M. Thorn, le rapport Spinelli pourrait être le prélude à une Europe „de la seconde génération”.

## Baisse de l'emploi

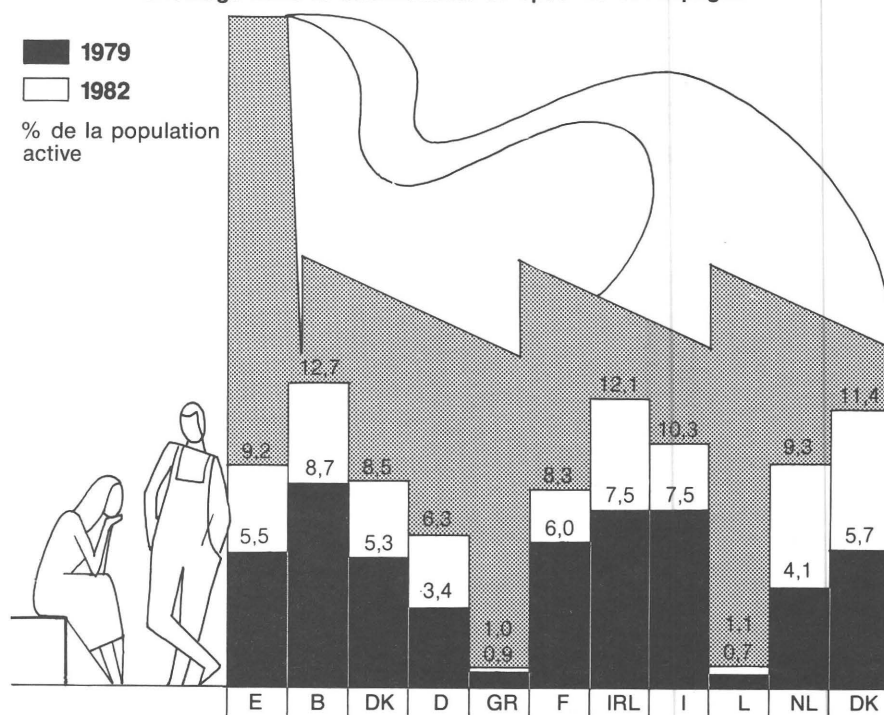
En 1981, pour la première fois depuis cinq ans, la population active a diminué dans la Communauté. Le nombre de personnes ayant un emploi est passé de 109.559.000 à 108.908.000, représentant une baisse de 1,5 %

On peut constater des variations d'un secteur à l'autre et c'est l'industrie qui a été la plus durement touchée par la récession avec une baisse du taux de l'emploi atteignant 4 % (10 % du Royaume-Uni, 1,5 % au Danemark, 6 % en Belgique et 4,7 % aux Pays-Bas).

Quant au nombre d'emplois dans les services, il y a cinq ans un secteur encore en pleine expansion, il n'augmente que de 0,4 %. A noter que la situation est moins dramatique dans certains pays comme l'Italie, les Pays-Bas et le Luxembourg avec des chiffres de 2 % et plus.

Enfin, on remarquera une chute importante de 1,8 % par rapport à 1980 dans la catégorie des employés, alors que les indépendants sont moins touchés.

Chômage dans la Communauté européenne et l'Espagne



## Encourager les P.M.E.

Le nombre des faillites d'entreprises dans la Communauté atteint un niveau alarmant et cela ne va pas en s'arrangeant. Ainsi par exemple en République Fédérale d'Allemagne, place-forte traditionnelle de l'industrie communautaire, on prévoit que quelque 16.000 entreprises tomberont en faillite cette année ou auront besoin de subir une révision radicale. En 1981, environ 80 % des entreprises qui se sont effondrées employaient moins de cinquante travailleurs.

Déjà considérables en elles-mêmes, les conséquences des faillites impliquent cependant plus que des pertes d'argent et d'emplois. En effet, la confiance tant des banquiers que des hommes d'affaires est aussi sévèrement ébranlée. Il en résulte que les banques sont de plus en plus réticentes à prêter de l'argent et que les hommes d'affaires sont de moins en moins disposés à investir. Pour l'économie, c'est le début de la stagnation.

Les petites et moyennes entreprises sont elles aussi durement frappées. Cependant, des études ont prouvé que les P.M.E. sont non seulement plus innovatrices que les grandes, mais qu'elles créent un plus grand nombre d'emplois.

C'est pourquoi le Parlement européen et le Comité économique et social estiment qu'il faut les protéger efficacement de façon à ce qu'elles puissent faire face à la récession.

Tous deux considèrent que les organismes de financement de prêts communautaires, à savoir la B.E.I. (Banque européenne d'investissement) et les „nouvelles facilités communautaires” pourraient leur accorder plus d'aide. Le Comité économique et social souhaite notamment que le niveau d'aide maximum passe de 50 à 75 % du volume d'investissement. A son avis, les taux d'intérêts devraient être réduits avec le soutien communautaire et les amortissements de la dette devraient être suspendus durant deux ans à compter de l'octroi des crédits.

Par ailleurs, les P.M.E. sont souvent asphyxiées par des contraintes fiscales trop lourdes constate le Comité économique et social, dans son avis sur l'encouragement des P.M.E. Estimant que la réduction des taux d'imposition est improbable, compte tenu de la situation tendue des finances publiques, le Comité suggère des dégrèvements fiscaux opérés sur les bénéficiaires non distribués, ainsi qu'une meilleure répartition des charges sociales au sein de l'économie. Enfin, le degré élevé d'auto-financement qui a toujours caractérisé les P.M.E. devrait être favorisé, si l'on en croit le Parlement.

Dans le passé, les difficultés d'accès à l'information ont souvent freiné l'expansion des P.M.E. Le Comité économique et social a donc proposé la mise en place

d'un réseau d'informations européen couvrant les besoins des P.M.E. Cette banque de données leur fournirait des informations sur les marchés potentiels, les normes techniques, les possibilités de soustraction, les améliorations technologiques et les marchés publics.

Pour donner toutes leurs chances aux P.M.E., le Comité est favorable à l'ouverture des marchés publics, à la simplification des formalités administratives et à l'abolition de „l'économie parallèle”. En effet, le „travail en noir” affecte gravement le secteur des P.M.E. et le Comité insiste pour que les gouvernements nationaux prennent des mesures propres à décourager „l'économie immergée”.

Le Parlement et le Comité souhaitent unanimement qu'une politique communautaire coordonnée soit mise en place pour promouvoir les petites et moyennes entreprises et suggèrent que 1983 soit „l'année de l'artisanat et des P.M.E.”

### Aides

## En faveur des réfugiés d'Afrique

Dans le cadre de la Convention de Lomé II, une aide supplémentaire de 10 millions d'Ecus (45.000 millions de FB) a été octroyée au mois de juillet pour soutenir les réfugiés en Somalie, en Ethiopie, au Soudan, au Tchad, au Zaïre et en Zambie. Le problème des réfugiés se pose avec une acuité particulière en Somalie : on estime que quelque 700.000 Ethiopiens sont actuellement dans des camps somaliens et la moitié des subsides est destinée à soulager leurs souffrances.

L'aide sera distribuée par plusieurs organismes dont la Croix-Rouge internationale et le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (H.I.C.O.M.R.E.F.).

Cette somme s'ajoute aux 25,8 millions d'Ecus (1.160 millions de FB) alloués à titre d'aide alimentaire aux réfugiés en Somalie et en Ethiopie.

## Une nouvelle aide d'urgence pour le Liban

La Commission a décidé l'octroi d'une aide d'urgence supplémentaire de 400.000 ECUS destinée au peuple du Liban.

Cette décision a été prise pour faire face aux besoins immédiats constatés par la Délégation de la Commission à Beyrouth, le Comité International de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge Allemande.

Fin juillet, le montant de l'aide consentie par la Communauté au peuple du Liban atteignait 9.378.000 ECUS.

## Aide alimentaire au Nicaragua

En juillet, la Commission a décidé de demander l'approbation du Conseil en ce qui concerne l'aide alimentaire sollicitée par le gouvernement du Nicaragua, consistant en 2.000 tonnes de lait en poudre et 300 tonnes de butteroil.

De plus, la Commission projette de fournir 2.700 tonnes d'huile végétale et 1.500 tonnes de haricots rouges.

Depuis 1979, le Nicaragua a reçu de la Communauté une aide globale d'un montant de près de 32 millions d'Ecus (soit 1.440 millions de FB), surtout sous forme d'aide alimentaire.

## Pour les réfugiés afghans

On estime à 2.100.000 le nombre des réfugiés afghans au Pakistan. Pour les aider à surmonter leurs problèmes, la Commission a proposé en juillet au Conseil une aide alimentaire d'urgence comprenant 24.696 tonnes de blé et 3.000 tonnes de lait écrémé en poudre, le tout d'une valeur de 8,56 millions d'Ecus (soit 385 millions de FB).

Au début de cette année, la Communauté a déjà fourni une aide alimentaire (50.000 tonnes de céréales) d'une valeur de 10,2 millions d'Ecus (environ 460 millions de FB) ; elle se propose de faire parvenir encore 1.500 tonnes de sucre et 2.000 tonnes d'huile végétale, correspondant à 2 millions d'Ecus (soit 90 millions de FB).

### Terrorisme

## Durcissement envers les terroristes

Belle Communauté que celle qui permet à des terroristes de trouver l'impunité en franchissant des frontières intérieures ! s'est exclamé M. Alan Tyrell, membre britannique du Parlement européen en présentant, durant la session de juillet, une résolution réclamant la fin de l'asile politique et l'extradition automatique des individus suspects de crimes politiques.

La résolution de M. Tyrell fut soutenue par 81 voix contre 54 et 10 abstentions. De nombreux membres de l'aile gauche votèrent contre cette mesure invoquant le fait que l'asile politique est partie intégrante de la démocratie. Selon eux,

le terrorisme n'a pas encore été défini de façon satisfaisante et pourrait inclure aussi bien de légitimes mouvements de libération nationale que des luttes démocratiques contre la dictature. Pour sa part, l'ancien Président du Parlement européen, Mme Simone Veil, actuellement à la tête de la commission des affaires juridiques, déclara qu'il s'agissait d'une question particulièrement délicate puisqu'elle touche à la liberté individuelle. Elle critiqua l'action de certains gouvernements de la Communauté qui, à son avis, jouent „à cache-cache” - clamant haut et fort qu'ils sont prêts à lutter contre le terrorisme, mais n'allant pas plus loin.

M. Tyrell demanda donc à la Commission de proposer une directive établissant les grandes lignes d'une assistance mutuelle en matière criminelle. Le Commissaire Karl-Heinz Narjes promit quant à lui que le projet serait prêt pour la prochaine réunion des ministres de la Justice de la Communauté.

Mais la lutte contre le terrorisme revêt un caractère encore plus urgent à la suite des attentats perpétrés à Paris en août. Le Président Mitterrand s'est engagé personnellement dans la campagne entreprise et a désigné un ministre chargé de la sécurité publique.

Cependant, avant les attentats de Paris, les Européens se sentaient déjà concernés par l'escalade de la violence dans la Communauté. Selon les sondages réalisés pour Eurobaromètre, 71 % des personnes interrogées se sentaient directement ou indirectement menacées.

A la fin du mois d'août, Martin Bangemann, parlementaire Ouest-allemand qui conduit le groupe libéral-démocrate du Parlement européen réclama une réunion extraordinaire des ministres de l'Intérieur de la Communauté, destinée à mettre en place un plan européen de lutte contre le terrorisme.

### *Liberté de circulation*

## **Des „cartes jaunes” pour les associations de football nationales ?**

La Commission Européenne envisage de brandir la „carte jaune” aux associations de football nationales qui refusent de jouer le jeu suivant les règles communautaires.

L'on soupçonne en effet plusieurs de ces organisations de limiter le nombre de leurs adhérents étrangers légalement admissible. Une telle pratique n'est pas conforme au Traité de Rome, qui garantit aux hommes le droit de vivre dans le pays membre de leur choix.

Lors d'un jugement rendu en 1976, la Cour de Justice Européenne a confirmé

l'application de ce principe aux joueurs de football professionnels.

Les moyens de défense mis en œuvre à cet égard sont apparus au grand jour lorsque M. Hans Joachim Seeler, Parlementaire européen socialiste d'Allemagne Fédérale, dont la circonscription d'Hambourg eut récemment le plaisir d'accueillir le talentueux Kevin Keegan, introduisit une plainte auprès de la Commission. Dans cette plainte, M. Seeler rapporte que l'association nationale de son pays prétend qu'une équipe allemande ne peut compter plus de deux joueurs étrangers à la fois.

La Commission a demandé à toutes ces associations de football de lui fournir des renseignements complets sur les règles qu'elles appliquent et entend les informer de leurs obligations dans le cadre de la Communauté.

Il n'est cependant pas question de soumettre les équipes nationales à cette législation, les pays restant représentés par leurs propres ressortissants.

La Commission n'a par ailleurs nullement l'intention d'intervenir, ni de jouer aux „arbitres” lors des transferts nationaux et internationaux. Les pratiques utilisées pour l'instant dans ce domaine sont, à ses yeux, tout à fait conformes aux règlements communautaires.

### *Agriculture*

## **Le PAC vue du ciel**

On peut lire dans un rapport du Centre Commun de Recherche européen qu'un programme communautaire de télédétection aérospaciale est engagé depuis 1973 pour améliorer le potentiel agricole de la Communauté et que depuis 1977 il inclut également la protection des mers.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que la télédétection aérospaciale est en fait la détection à partir d'avions ou de satellites et qu'elle a de multiples applications : les prévisions météorologiques, les communications à longue distance, la prospection minière, la cartographie ou la protection de l'environnement.

Toujours selon le rapport du Centre Commun de Recherche, des crédits d'un montant de 18,35 millions d'écus 830 millions de FB) ont été attribués en 1980 pour financer un nouveau programme de recherche dans ce domaine, d'une durée de quatre ans.

## **Bonnes nouvelles pour les indépendants**

Au 1er juillet 1982, la réglementation des schémas de sécurité sociale concer-

nant les salariés et employés se déplaçant au sein de la Communauté a été étendue aux indépendants.

Tous les nationaux de la Communauté bénéficient à présent d'un libre accès aux soins de santé ou d'un remboursement des dits soins en cas de maladie ou d'accident survenant lors de vacances à l'étranger.

Les nouvelles réglementations permettent à tous les pensionnés qui ont poursuivi une activité de recevoir leur pension sans restriction dans l'Etat membre au sein duquel ils ont établi leur résidence. Il en va de même pour les avantages complémentaires dont ils bénéficient (telle l'assurance-maladie) pour eux-mêmes et leur famille.

### *Formation :*

## **Allez à l'Est, jeunes gens !**

La Commission recrute actuellement de jeunes hommes d'affaires européens pour son quatrième programme de 18 mois au Japon, qui commence l'été prochain.

Le premier de ces programmes a eu lieu en 1979-80 et soixante-quinze jeunes hommes d'affaires âgés de 26 à 38 ans y ont déjà participé.

Le programme comprend un cours intensif de douze mois en japonais sur les affaires, suivi par un stage de six mois dans une entreprise japonaise.

Les stagiaires sont placés dans des entreprises variées, secteur bancaire, industries pharmaceutiques ou automobiles ou même industrie de fixation de skis. Leur séjour est ponctué de séminaires et de conférences concernant les multiples aspects de la vie et de la culture japonaises.

Le programme est entièrement financé par la Communauté — chaque intéressé reçoit une allocation mensuelle — et le coût du programme s'élève à 60.000 — 70.000 Ecus (soit 2.713.000 à 3.170.000 FB) par personne.

Un certain nombre de parlementaires européens, conduits par Sir Frederick Warner, ont proposé une résolution réclamant un accroissement des crédits accordés sur le budget communautaire, afin que 50 jeunes hommes d'affaires puissent bénéficier de chaque cours — alors que l'on en compte actuellement quelque trente —.

## **Les nouveaux pauvres**

Lors du dernier recensement des Européens vivant au-dessous du seuil de pauvreté, on avait atteint un total de trente millions. C'était en 1975. Depuis,



la situation de l'économie s'est dégradée et le nombre des pauvres doit se situer bien au-dessus de ce chiffre.

Pourtant, le chiffre officiel reste toujours trente millions. Cela signifie que plus de 11 pour cent des habitants de la Communauté vivent dans un état de pauvreté. De plus, les études indiquent que plus de cinq millions de personnes ne bénéficient pas des avantages sociaux, tandis que sept à huit millions ont droit à ces aides et n'y ont pas recours. Enfin, plus de deux millions de familles sont contraintes à partager leur habitation avec d'autres.

Aujourd'hui, le Parlement européen, par le biais de la Commission des Affaires sociales, insiste pour que la lutte contre la pauvreté soit considérée comme une priorité politique. Bien que ce domaine soit en grande partie du ressort des gouvernements nationaux, certaines politiques peuvent selon la Commission être coordonnées au niveau communautaire.

Bien sûr, la Commission a déjà apporté son soutien financier à des projets destinés à venir en aide à ceux qui en Europe sont en proie à la pauvreté, notamment avec son programme d'action sur cinq ans (1975-80).

Outre les pauvres „traditionnels” — personnes âgées, handicapés et parents seuls — le rapport de la commission des Affaires sociales élaboré par le parlementaire Roland Boyes, souligne que la récession a donné naissance à de „nouveaux pauvres”, à savoir ceux qui sont inscrits au chômage depuis longtemps. Il estime qu'une pauvreté de ce type est de nature à accroître l'instabilité politique, c'est ce qu'illustrent les émeutes qui ont eu lieu au Royaume-Uni l'été dernier.

Tout en appréciant l'action menée par les groupes de volontaires, la Commission observe qu'il faut mettre en place un programme d'action attaquant le problème à sa racine. A son avis, il faut mobiliser l'opinion publique, en outre, le Fonds social, le Fonds régional, le F.E.O.G.A. et la B.E.I. doivent libérer plus d'argent pour cette cause.

La montée du chômage a une autre conséquence troublante : elle provoque de plus en plus l'éclatement des familles. Actuellement, ce phénomène est, plus que le vieillissement, à l'origine de la pauvreté. En Grande-Bretagne par exemple, le nombre de familles d'un seul parent s'accroît d'environ 6 pour cent par an.

## Echanges de jeunes travailleurs

De juillet 1979 à la fin 1981, 1700 jeunes travailleurs européens ont eu la possibilité de participer au second programme favorisant l'échange de jeunes travailleurs dans la Communauté.

Le second programme se proposait d'offrir à des travailleurs âgés de 18 à 26 ans et ressortissants des pays membres,

la possibilité de compléter leur formation et d'élargir leur expérience au niveau culturel, linguistique et humain dans un autre pays membre, par le biais d'échanges courts (de 3 semaines à 3 mois) ou/et plus longs (de 4 à 16 mois).

Ces échanges se sont multipliés et il y a maintenant près d'un millier de stagiaires chaque année, limite imposée par les restrictions budgétaires. Les échanges couvrent de nombreux secteurs : surtout l'administration et les services, dans une moindre mesure les industries manufacturières et de transformation.

### Politique Sociale

## Un Fonds social très sollicité

L'an dernier, le chômage dans la Communauté européenne a augmenté d'une façon dramatique, passant de 6,8 à 10 millions de sans-emplois : c'est la plus forte poussée jamais enregistrée depuis la crise des années 30.

Les raisons de cette évolution vers le pire sont connues : les licenciements dans les industries et un exode rural qui se poursuit, aggravant le phénomène. Le chômage touche principalement les jeunes de moins de 25 ans, qui forment aujourd'hui près de 40 % de la masse des demandeurs d'emploi.

Telle est la toile de fond sur laquelle s'inscrit l'activité en 1981 du Fonds social européen. Celui-ci a manqué d'argent alors que les demandes d'intervention ont augmenté de 20 % les ressources disponibles ne s'étaient accrues que de 9 %. D'une manière générale, les demandes ont été supérieures de 74 % aux fonds disponibles.

L'an dernier, le Fonds social a dépensé près de 45 milliards de FB. Environ 37 % de cette somme, versée aux autorités des différents pays membres de la Communauté, ont été consacrés à des programmes d'emploi des jeunes. Il s'agissait essentiellement de programmes de formation pour les travailleurs non-spécialisés ou semi-spécialisés, de programmes de recyclage pour les travailleurs licenciés, ainsi que de programmes de formation sur le tas. De nombreuses actions de création d'emplois ont été également approuvées et, dans une certaine mesure, des subventions ont été accordées au recrutement de la main-d'œuvre. Au total, on estime que l'aide du Fonds européen a permis de procurer une formation professionnelle à quelque 300.000 personnes et du travail à environ 140.000 jeunes.

Le comité de gestion du Fonds n'a pas oublié que ce sont les femmes de moins de 25 ans qui sont les plus touchées par le chômage (plus de 50 % du chômage féminin en France, au Royaume-Uni, en Italie et aux Pays-Bas). Des mesures spéciales ont donc été prises en leur faveur.

Toujours l'an dernier, 87 % du soutien du Fonds social a été dirigé vers certaines régions dites „désavantagées”, qui sont également susceptibles de recevoir l'aide du Fonds régional européen. Il s'agissait du Groenland (qui vient nettement en tête en terme d'aide par habitant), des départements français d'outre-mer, de l'Irlande, de l'Irlande du Nord, du Mezzogiorno italien et de la Grèce.

Ajoutons enfin que 1981 étant l'Année internationale des handicapés, cette catégorie sociale a bénéficié de près d'un dixième des ressources du Fonds.

## Durcissement envers l'industrie des cigarettes

En vertu des règles communautaires de concurrence, la Commission a décidé au mois de juillet d'interdire un certain nombre de pratiques restrictives, comprenant les prix fixes et les systèmes de primes appliqués depuis le début des années soixante aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, presque tous les fabricants et importateurs de cigarettes, ainsi que leurs associés commerciaux, ont employé ces pratiques dont l'un des buts était de limiter la concurrence au niveau de la vente en gros plus qu'au détail.

Voici la liste des amendes frappant les firmes qui ont pris part à cet accord :

— Sigarettenfabriek Ed. Laurens BV, La Haye (I) : 425.000 Ecus (environ 19 millions FB)

— British American Tobacco Co. (Pays-Bas) BV, Amsterdam : 350.000 Ecus (environ 16 millions de FB)

— Turmac Tobacco Co. BV, Hilversum (I) : 325.000 Ecus (soit 14.630.000 FB)

— R.J. Reynolds Tobacco BV, Hilversum : 150.000 Ecus (soit 6.752.000 FB)

— Philip Morris Holland BV, Amstelveen : 125.000 Ecus (environ 5.625.000 FB)

— De Koninklijke Bedrijven Theodorus, Niemeyer BV, Groningen 100.000 Ecus (4.500.000 FB)

Ces firmes sont toutes des filiales de grandes compagnies multinationales.

(I) membres du groupe Rothmans International, dans lequel le groupe Philip Morris a des intérêts substantiels.

## La situation des juifs en URSS

En juillet dernier, un groupe de parlementaires européens a attiré l'attention sur les difficultés rencontrées par les juifs soviétiques lorsqu'ils veulent émigrer. Ils ont proposé à l'Assemblée une résolution demandant au Kremlin de mettre fin „aux mesures outrageuses et tyranniques” dont ils sont l'objet et d'adopter une politique plus humanitaire envers les familles juives qui désirent être réunies.

# L'EUROPE ET VOUS

## Faire reculer la tuberculose

Répondant à la question écrite de Mme Vera Squarcialupi, membre italien du Parlement européen et de la Commission de la santé. M. Ivor Richard, Commissaire aux Affaires sociales, a révélé que la tuberculose touchait un Européen sur dix mille. Elle affecte plus fréquemment les travailleurs étrangers et leur famille, surtout ceux qui sont originaires de pays tiers où la protection sanitaire est moins favorable. Cependant, cette maladie régresse d'environ cinq pour cent par an.

La tuberculose demeure néanmoins un problème d'importance. Comme le soulignait Mme Squarcialupi, quelque trois millions d'individus de par le monde mourront de tuberculose cette année.

La Commission estime que les accords de coopération comprenant la formation de personnel et la fourniture de matériel pourraient compléter les campagnes de vaccination entreprises par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.).

## Pour une amélioration de l'adoption

La Commission de la jeunesse du Parlement européen a abordé récemment les problèmes posés par l'adoption dans la Communauté. Les effets de la baisse de la natalité et d'une plus large utilisation des moyens de contraception ont entraîné une nette diminution du nombre des enfants à adopter alors que le nombre des parents potentiels ne cessait de croître. Cette situation renforce les difficultés rencontrées au cours des procédures d'adoption.

Dans l'avis rendu par la Commission, M. Gerard Israël affirme que l'intérêt de l'enfant doit rester prioritaire mais que les responsables de placements doivent éviter „les comportements humiliants et injustes” envers les

parents adoptifs potentiels.

Il faudrait également créer un système d'autorisations pour les organismes et des règles communautaires communes qui permettraient de démasquer les individus sans scrupules qui tirent de larges bénéfices du commerce des enfants en provenance du tiers-monde.

Enfin M. Israël s'interroge : pourquoi les célibataires et les couples non-mariés se verraient-ils refuser le droit d'adopter un enfant ?

## Soleil : l'énergie du futur ?

Le soleil peut couvrir les besoins énergétiques mondiaux et nous maîtrisons la technologie nécessaire à son exploitation. Mais alors que la plupart des sources d'énergie terrestre traditionnelles seront bientôt épuisées, des obstacles à la fois psychologiques, politiques et économiques nous empêchent de profiter d'une source d'énergie, elle, inépuisable. C'est ce que déclare Jaak Vandemeulebroucke, député au Parlement européen (Volksunie) dans un récent rapport et il demande que le programme communautaire de recherche et de développement concernant l'énergie solaire soit intensifié. Il précise que le montant des crédits actuels, 712 millions FB, devrait être quintuplé.

On est encore loin des 166 millions de dollars que les Etats Unis consacreront vraisemblablement à l'énergie solaire pour l'année 1982.

## L'énergie géothermique

L'idée de chauffer sa maison en utilisant l'énergie géothermique n'appartient plus tout à fait au domaine de l'imagination. Le temps viendra où l'on choisira non seulement le terrain mais aussi le sous-sol avant de bâtir.

La Commission en est tout à fait consciente et, depuis quatre ans, elle a financé 56 projets destinés à la maîtrise

de cette source d'énergie, pour la somme de 1,4 milliards de FB. Les crédits couvrent généralement 40 % des coûts des travaux de forage. Dans ce domaine, c'est en effet le forage qui est la partie la plus importante mais aussi la plus onéreuse et le manque de fonds nécessaires signifie souvent la fin d'un projet prometteur. La Commission favorise toutefois les initiatives qui offrent un potentiel commercial réel.

## Retour au matériau traditionnel

Pourquoi pas une maison en bois ? Durable, résistante aux intempéries et aux incendies, utilisant un matériau local, les maisons en bois sont plus belles que les maisons en briques.

C'est en tout cas l'avis du député européen français, Mme Théobald-Paoli, qui a demandé à la Commission ce qu'elle faisait pour encourager de telles constructions.

Dans sa réponse, le Commissaire Davignon cite un certain nombre de directives sur l'harmonisation de la législation relative aux matériaux de construction et des documents sur la politique de la Commission en matière de bois et de forêts.

Mais ce mode de construction enrichirait plutôt des pays tiers, souligne le Commissaire, puisque la Communauté importe une grande partie de son bois.

## L'énergie de la biomasse

La Commission organise sa deuxième conférence sur „l'énergie de la biomasse” en coopération avec le Sénat de Berlin, le ministère fédéral de la recherche et de la technologie et le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, du 20 au 23 septembre 1982, au centre international des congrès (C.I.C.) à Berlin.

Environ six cents experts du monde entier sont attendus à cette conférence pour

discuter des derniers progrès réalisés dans la recherche, le développement, la production et les applications.

Parmi les nouvelles technologies de production d'énergie, la biomasse mérite une attention spéciale étant donné que son importance ne cesse de croître, notamment dans les régions tempérées. On estime qu'à moyen terme, cinq à dix pour cent des besoins énergétiques seront couverts par la biomasse.

## Tourisme Plus de marchandises exemptées de la TVA

Les vacanciers auront bientôt la possibilité de ramener de leurs voyages à l'étranger des marchandises exonérées de TVA pour une valeur supplémentaire de près de 20 £.

Cette décision intervient cependant trop tard pour que les vacanciers puissent en bénéficier cet été. Elle n'entrera en effet en vigueur qu'au 1er janvier prochain. A cette date, la nouvelle franchise sera de 117 £ (210 ECUS), contre 100 £ (180 ECUS) précédemment.

M. Christopher Tugendhat, Commissaire à la Taxation, considère cependant ce montant insuffisant. Il précise que la nouvelle franchise suit à peine le rythme de l'inflation et recommande que la franchise soit portée à 151 £ (270 ECUS).

## Parlement : Tour de Babel ?

La traduction et l'interprétation représentent 60 % des dépenses administratives du Parlement Européen et du Conseil de Ministres et 33 % environ des dépenses de la Commission Européenne.

A elle seule, la Commission emploie près de 1.500 interprètes et traducteurs. Pour 1982, on estime qu'environ 248 millions de £ seront dépensés pour les coûts linguistiques inhérents au fonctionnement des institutions de la Communauté.

# Contrats de recherche et d'étude

Publiés le 3 août 1982

Bénéficiaires	Description du projet	Durée	Intervention CE + part du total
V.U.B.	Evaluation du potentiel du vent en Belgique. Atlas du vent. Etude des problèmes d'aérogénérateurs	1.11.81 à 31.7.83	1.150.000 FB. (= 100 %)
U.C.L.	Synthèse au niveau européen des études nationales effectuées avec le modèle EFOM-12 C	1.9.82 à 30.6.83	1.780.000 FB. (= 100 %)
Simon SPITZ	Etude de faisabilité des méthodes électromagnétiques et magnétotelluriques	15.12.81 à 15.12.82	570.000 FB. (= 100 %)
Rijksuniversiteit Gent	Etudes de problèmes concernant la protection radioactive	1.1.82 à 31.12.84	2.820.000 FB. (= 25 %)
Instituut voor Hygiëne en Epidemiologie	Développement pratique d'une méthode de mesure de l'amiante et d'autres fibres minérales	1.4.82 à 30.9.83	2.327.000 FB. (= 50 %)
Rijksuniversiteit Gent	Impact de métaux lourds dans l'air lors de leur incinération	—	6.500.000 FB. (= 33 %)
Observatoire Royal de Belgique	Préparation d'un atlas de cartes macrosismiques	—	833.500 FB. (= 100 %)
STERIABEL SA.	Maintenance de programmes d'ordinateur suite à un changement dans le système ICL ou en cas de panne	—	250.000 FB. (= 100 %)
STERIABEL SA.	Modifications aux programmes d'ordinateurs pour les nouvelles données (horaires)	—	2.600.000 FB. (= 100 %)
Marie-Christine VAN HOUTTE	Besoins, gestion, traitement et mise à l'ordinateur des données et des informations venant des responsables nationaux	—	620.000 FB. (= 100 %)

## Fonds Social Européen

Mme Van Hemeldonck s'est inquiétée de savoir pourquoi les demandes d'intervention du Fonds Social pour des actions de formation des femmes en Belgique n'étaient que de 350 en 1980, contre environ 2.000 demandes pour les Pays-Bas, 6.000 pour la France et 27.000 pour l'Allemagne.

Au nom de la Commission, M. Richard a indiqué que le nombre de femmes belges, bénéficiaires en 1980 d'opérations aidées par le Fonds n'était que de 165.

Mais le nombre de fem-

mes qui bénéficient des aides du Fonds au titre des autres domaines d'intervention qui ne leur sont pas spécifiquement réservés n'est pas disponible, ces opérations étant destinées aux travailleurs des deux sexes, sans distinction.

Seule exception, dans le domaine „Jeunes”, les actions de formation à l'intention des jeunes femmes pour des emplois dans lesquels elles sont sous-représentées. Le nombre de participantes a atteint, en 1980, 11.000 bénéficiaires, soit 11 fois plus qu'en 1979.

L'initiative de la présentation des demandes de concours au Fonds Social européen appartient aux Etats

membres. Jusqu'en 1980, deux organismes belges seulement ont fait appel au FSE pour des aides en faveur des femmes. A présent, grâce à de nouvelles initiatives comme le démontrent les données suivantes, la demande de la Belgique a sensiblement progressé : 1978 : 0,007 ; 1979 : 0,006, 1980 : 0,481 ; 1981 : 0,785. La Commission, dans le but de faire connaître les possibilités offertes par le Fonds pour les femmes demandeurs d'emploi et d'encourager les Etats membres à présenter des demandes de concours, a mené une campagne d'information dans divers Etats de la Communauté, dont la Belgique. L'accroissement du

volume des demandes constatées en Belgique peut en partie être imputé à cette action. Cependant l'information indispensable, ne saurait seule constituer un élément suffisant. Il faut une volonté politique des instances nationale pour promouvoir une politique en faveur des femmes (Question écrite de Mme Van Hemeldonck).

## Publications

**Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.**

- L'Europe 25 ans après la signature des Traités de Rome, Discours prononcés lors de la célébration solennelle au Palais des Académies à Bruxelles le 29 mars 1982, Bruxelles, avril 1982, 34 p.
- La Communauté européenne et le monde arabe, Europe information 38/1982, 35 p.

### EN VENTE

**A la librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles et au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles.**

- Modifications apportées à l'édition 1978 des „Traités instituant les Communautés européennes”, Office des publications, Luxembourg, 1982, 32 p., 80 FB. + TVA.
- Délimitation des groupes ou champs professionnels dans l'optique de la formation professionnelle des ouvriers / employés qualifiés au sein de la Communauté européenne, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP), Office des publications, Luxembourg, 147 p., 180 FB. + TVA.
- Répertoire des formations novatrices dans les pays de la CE, CEDEFOP, Office des publications, Luxembourg, 1981, 76 p.
- Nouvel essor des politiques communes ; suites au Mandat du 30 mai 1980, Supplément 4/81 au bulletin des CE, Luxembourg, Office des publications officielles des CE. 112 P., 200 FB. + TVA.

*Lors de la Semaine européenne de Braine-l'Alleud, le vicomte Etienne Davignon, vice-président de la Commission a évoqué les grands problèmes du moment. Soulignant la nécessité d'élaborer des stratégies industrielles communes, il a insisté sur le rôle fondamental de l'opinion publique dont le poids dans les affaires européennes est plus considérable qu'elle ne le croit.*



## L'Europe à Huy et Olloy s. V.

Le Président Jean Rey a inauguré le samedi 18 septembre la Maison de l'Europe de Huy.

Centre pluraliste d'action européenne, la Maison de l'Europe de Huy organise des actions en milieu jeune, des conférences et des débats européens. M. Jean Rey a profité de la circonstance pour souligner l'importance du contact entre la construction européenne et l'opinion publique.

M. Jean Poorterman a remis au Comité de la Maison de l'Europe, représenté par Mme Housiaux, Présidente, et Anne-Marie Lizin, Parlementaire européen, un drapeau européen qui fut hissé à son mât en présence de nombreux participants.

M. le Président Jean Rey a animé un échange de vues sur „la Communauté européenne, 25 ans après la signature du traité de Rome” à l'occasion de l'inauguration du troisième bâtiment

du Centre européen Louis Delobbe d'Olloy-sur-Viroin.

Sous la présidence de Jean Poorterman, M. Glinne, Parlementaire européen ; Président du Groupe socialiste du Parlement, a brillamment décrit la signification réelle de la solidarité européenne à l'approche des élections du Parlement européen au suffrage universel de 1984. Après que Mme Chizzola eût apporté le message du Mouvement européen, et plus particulièrement des Fédéralistes européens, le Président Rey a rappelé l'importance de la réconciliation franco-allemande, les réalisations de la Communauté depuis 25 ans, et adressé un vibrant appel à une assemblée composées d'une centaine de personnes à l'action européenne et à l'espérance que cette formidable révolution du XXe siècle permet d'entrevoir.

L'ensemble des propos, d'une grande éléva-

tion de vues, a été couronné par l'inauguration d'un complexe qui doit permettre au Centre de recevoir dans des conditions remarquables (salle de conférence, salle de réunion, logement, réfectoire, restaurant, etc.) de nombreux congressistes.

## Agenda

**13.9** Zilveren Passer Kon-tich ; **29.9** Officiers supérieurs Force Terrestre ; **30.9** ASBL Vivre heureux Bruxelles ; **4.10** Ecole Royale Militaire — Journée d'étude ; **7.10** Maison de l'Europe — M. Léo Tindemans, Réception en l'honneur de M. J. Rey ancien Président de la Commission ; **15.10** Institut Européen Interuniversitaire de l'Action Sociale (Marcinelle) „Problèmes liés à la fin de la carrière professionnelle”.